

**GOUVERNANCE DE  
L'EAU  
DANS LE MBAM & INOUBOU**

Etude réalisée avec l'appui du F3E pour l'IRCOD

**IRCOD**  
*Évaluation externe finale du projet « Gouvernance de  
l'Eau dans le Mbam et Inoubou » (GEMI) au Cameroun  
(Décembre 2007 – Décembre 2011)*  
**RAPPORT FINAL**

*Version définitive du 15 février 2012*

**Auteurs**

Anne BOUTIN [a.boutin@corail-developpement.org](mailto:a.boutin@corail-developpement.org) (France)  
Guy Tally [guytally2002@yahoo.fr](mailto:guytally2002@yahoo.fr) (Cameroun)



**Association CORAIL**

38 rue du Professeur Patet  
69009 LYON  
Tél. : +33 (0)4 37 41 15 20  
Fax. : +33 (0)4 78 36 98 35

**LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS**

AFD	Agence Française de Développement
AEP	Adduction d'Eau Potable
CAC	Centimes Additionnels Communaux
CDE	Camerounaise Des Eaux
CEFODE	Centre de Formation au Développement
CMV	Centre des Métiers de la Ville
CP	Comité de Pilotage
CT	Comité Technique
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CVUC	Communes et Villes Unies du Cameroun
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DSCE	Document de Stratégies pour la Croissance et l'Emploi
ENGEEES	Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg
ENSP	Ecole Nationale Supérieure Polytechnique
F3E	Fonds pour la promotion des Etudes préalables, des Etudes transversales et des Evaluations
FEICOM	Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Inter Communale
IRCOD	Institut Régional de Coopération Développement
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINDUH	Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat
MINEE	Ministère de l'Energie et de l'Eau
SDEA	Syndicat de l'Eau et de l'Assainissement du Bas-Rhin
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEP	Office National de l'Eau Potable
ONG	Organisations Non Gouvernementales
PADDL/GIZ	Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Local/ Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
PAEPAR	Politique d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en milieu Rural
PDRPU	Programme de Développement Rural de la zone Péri-Urbaine de Yaoundé

PMH	Pompe à Motricité Humaine
PPT	PowerPoint
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
Scan	Mini réseau d'adduction d'eau potable, installé initialement par la DANIDA
SIGCO	Système d'Information et de Gestion Cartographique des Ouvrages
SNEC	Société Nationale des Eaux du Cameroun
SYCOMI	Syndicat des Communes du Mbam et Inoubou

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION : PRESENTATION DU PROJET GEMI ET DES ATTENDUS DE L’EVALUATION.....</b>	<b>5</b>
1 CONTEXTE .....	6
2 OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE LA MISSION D’EVALUATION .....	11
<b>1ERE PARTIE : STRUCTURATION DU PROJET GEMI ET LOGIQUE DE COOPERATION .....</b>	<b>14</b>
1 STRUCTURATION DU PROJET ET DU DISPOSTIF DE COOPERATION .....	15
2 ANIMATION ET COORDINATION DU PROJET .....	17
<b>2EME PARTIE : LES REALISATIONS .....</b>	<b>21</b>
1 ACTIVITES MISES EN ŒUVRE, RESULTATS ET IMPACTS .....	22
1.1 AMELIORATION DE L’ACCES A L’EAU POTABLE.....	22
1.2 GESTION ET MAINTENANCE DES OUVRAGES D’AEP.....	26
1.3 ORGANISATION INTERCOMMUNALE DE L’EAU ET DE L’ASSAINISSEMENT .....	29
1.4 CONNAISSANCE DES DONNEES LIEES AUX OUVRAGES AEP ET A LA RESSOURCE EN EAU .....	33
1.5 SENSIBILISATION DES USAGERS PAR RAPPORT A L’EAU (UTILISATION, PROTECTION DE LA RESSOURCE).....	34
1.6 CONSTRUCTION DE 12 BLOCS LATRINES A FAIBLE COUT AUPRES DE STRUCTURES A VOCATION SOCIALE ET/OU ECONOMIQUE.....	35
2 SUIVI FINANCIER.....	35
<b>3EME PARTIE : ANALYSE.....</b>	<b>37</b>
1 ANALYSE DE LA STRATEGIE DU PROJET.....	38
2 ANALYSE DE LA STRATEGIE D’INTERVENTION.....	41
3 ANALYSE DES REALISATIONS .....	43
4 BILAN FFOM : « FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES, MENACES » DU SYCOMI .....	46
<b>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>47</b>
1 ELEMENTS CONTEXTUELS .....	48
2 LA PERTINENCE DU SYCOMI .....	49
3 LES PROPOSITIONS.....	49
<b>ANNEXES.....</b>	<b>54</b>
1 LISTE DES PERSONNES INTERVIEWEES.....	55
2 VISION SYNTHETIQUE DU DEROULEMENT DE LA MISSION D’EVALUATION .....	61
3 PLANNING DE REALISATION DE LA MISSION D’EVALUATION .....	62
4 ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DONNEES .....	63
5 COMPTE RENDU DE LA REUNION DE RESTITUTION FINALE DE L’EVALUATION DU PROJET GEMI .....	71

**INTRODUCTION :**  
**PRESENTATION DU PROJET GEMI ET DES ATTENDUS**  
**DE L’EVALUATION**

# 1 CONTEXTE

## 1.1 ETAT DE LA DECENTRALISATION AU CAMEROUN

La décentralisation au Cameroun est inscrite dans la Constitution de 1996 qui prévoit de transférer aux collectivités locales certaines compétences jusque-là détenues par l'Etat. Ce processus s'est accéléré avec la création, le 24 août 2002 du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation. La décentralisation est devenue effective avec la promulgation par le Président de la République de la loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes.

Deux textes de lois précisent l'étendue des compétences transférées aux collectivités territoriales décentralisées :

- La loi du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun,
- La loi du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes.

Les Lois de décentralisation adoptées en juillet 2004 prévoient le transfert de compétences et de moyens importants aux communes.

La loi du 22 juillet distingue les compétences transférées aux communes de celles transférées aux communautés urbaines en matière de planification, d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'habitat.

Une série de décrets d'application précisant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'état aux communes a été publiée le 26 février 2010 (**notamment en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat**, de promotion des activités agricoles et de développement rural, de promotion des activités de production pastorale et piscicole, santé publique, ..) et le 13 janvier 2011 (notamment la planification urbaine, ...)

Ces dispositions permettent **également aux communes de se regrouper en syndicat** pour réaliser des opérations **d'intérêt intercommunal**.

Ces communes se caractérisent par une faible capacité de maîtrise d'ouvrage communale et doivent faire face à des contraintes d'ordre institutionnel, organisationnel, technique et financier.

## 1.2 LE SECTEUR DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT AU CAMEROUN

Le Cameroun a inscrit dans son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 2003 - 2008), puis dans le Document de Stratégies pour la Croissance et l'Emploi (DSCE 2010 - 2020) **l'eau et l'assainissement comme l'un des axes prioritaires de lutte contre la pauvreté**. Le DSCE fixe à 75 % l'objectif d'accès à l'eau potable en milieu rural d'ici 2020 dépassant de près de 10 % les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) pour le Cameroun. En matière d'assainissement, le DSCE est conforme aux OMD, visant l'accès de 60 % de la population rurale à l'assainissement d'ici 2020.

**La politique nationale de l'eau et de l'assainissement en milieu rural**, préconisée par le MINEE (Ministère de l'Energie et de l'Eau) est déclinée dans 2 documents, publiés en 2008 :

- Politique nationale d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural ;
- Plan d'actions 2008 – 2015 pour le secteur de l'approvisionnement en eau potable et en assainissement en milieu rural.

Elle place les **collectivités territoriales au centre de la gestion de l'eau**. Il appartient aux communes **d'élaborer des plans de développement intégrant le secteur hydraulique et assainissement**, et présentant les objectifs et projets précis dans le temps : procéder au suivi étroit de l'action environnementale des industries implantées dans leur territoire, accompagner les populations lorsqu'elles sont organisées en communauté, ou comité de développement quand elles sollicitent des partenaires pour les projets de construction des points d'eau potable.

Le pays dispose de 103 stations urbaines **d'eau potable** gérées par la Camerounaise Des Eaux (CDE), et de plus de 3000 stations et points d'eau ruraux, dont la gestion incombe aux utilisateurs (comités villageois), sous la supervision du Ministère de l'Energie et de l'Eau (MINEE).

Le taux de population ayant accès à l'eau potable reste très faible (43,9 %<sup>1</sup>), avec de grandes variations entre les zones urbaines et rurales. En effet, durant les trois dernières décennies, l'approvisionnement en eau des populations n'a pas été un axe majeur de la politique du développement du pays. Le secteur était laissé assez largement à l'investissement des divers partenaires étrangers. Ce qui explique qu'aujourd'hui encore, le gouvernement ne dispose toujours pas d'un cadre juridique unique d'orientation stratégique des activités en matière de gestion de l'eau.

En plus de **la maintenance des ouvrages AEP, les communes assurent la conservation et la protection de l'eau, l'hygiène et la salubrité autour des ouvrages, la tenue d'un fichier des ouvrages.**

En milieu rural, les installations en eau sont **payées par les finances publiques**<sup>2</sup>, mais la **gestion et l'entretien** sont laissés à la **charge des bénéficiaires**. Les conditions d'accès à l'eau potable sont variées, et la maintenance des infrastructures n'étant pas toujours assurée de façon satisfaisante, les problèmes relatifs à la qualité / quantité d'eau distribuée sont importants.

La proportion des ménages camerounais disposant d'un système **d'assainissement moderne** est estimée à 15 %<sup>3</sup>. Il existe très peu d'expériences réussies d'assainissement collectif au Cameroun. Concernant l'assainissement, la situation en **milieu rural** reste aussi préoccupante. En effet, le taux d'accès aux infrastructures de gestion des eaux usées et excréta est faible. L'enquête ménages du Ministère de la santé publique en 2006 révèle que seulement 33 % de la population utilise les latrines améliorées dont 52 % en milieu urbain et 15 % en milieu rural.

### 1.3 LA SITUATION DANS LA ZONE D'INTERVENTION

Au moment du lancement du projet GEMI, le Département du Mbam et Inoubou comptait 8 communes, regroupées au sein d'une association (ASCOMI), créée en 2005, et « précurseur » du SYCOMI.

Makénéne n'ayant pas souhaité intégrer le projet, celui-ci a démarré avec 7 communes. Après la réforme administrative de 2007 qui a conduit à la session de Bafia rural en 2 (Kiiki et Kon Yambetta), le nombre des communes impliquées dans le projet GEMI est passé à 8.

Généralement, ces communes présentent deux « visages », constitués d'une partie urbaine et une vaste zone rurale. Leurs chefs lieux connaissent un accroissement démographique rapide et un accroissement spatial mal maîtrisé. Malheureusement, les infrastructures de base minimales ne suivent pas ces évolutions.

Le Département du Mbam et Inoubou étant situé dans une zone de transition, entre la savane et la forêt, son climat est semi sahélien. Il y fait très chaud pendant la saison sèche et les points d'eau tarissent souvent. C'est pourquoi l'approvisionnement en eau potable reste un problème majeur tant pour les élus locaux que pour les populations.

A l'issue du diagnostic territorial<sup>4</sup> qui a permis de dresser un état des lieux de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans le Département du Mbam et Inoubou, quelques constats ont mis en relief des données suivantes qui caractérisent son contexte :

- Couverture géographique de l'action
  - 8 Communes rurales étendues sur 7 125 km<sup>2</sup>,
  - Une population estimée à environ 250 000 habitants dont 180 000 habitants concernés<sup>5</sup> par le projet (zones rurales non desservies par le réseau de la CDE).

<sup>1</sup> Chiffres pour 2009, extraits du DSCE

<sup>2</sup> En réalité de multiples bailleurs de fonds, des ONG, des notables, ....financent également ces infrastructures

<sup>3</sup> Chiffres pour 2009, extraits du DSCE

<sup>4</sup> Réalisé par l'IRCOD en 2005, et actualisé au démarrage du projet GEMI

<sup>5</sup> La population totale de la zone du projet est d'environ 250 000 habitants, dont 70 000 installés en milieu urbain sont desservis par la CDE.

- Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement :
  - 315 points d'eau construits recensés physiquement (Makénéne inclus),
  - Mauvaise qualité générale de l'eau,
  - Multiplicité d'intervenants et absence de coordination des actions,
  - Inégale répartition des ouvrages sur le territoire,
  - Problème récurrent de fonctionnement et de maintenance des ouvrages : 33% des ouvrages en panne,
  - Mauvaise gestion des ouvrages : 80% des points d'eau ne possèdent pas de comités de gestion se réunissant régulièrement,
  - Faiblesse des contrôles sanitaires.

## 1.4 L'IRCOD ET LE PROJET GEMI

### 1.4.1 L'IRCOD Alsace, une structure au service de la coopération décentralisée

Créé en 1986 avec le soutien de la Région Alsace, l'IRCOD (Institut Régional de Coopération Développement) a vocation à promouvoir une culture de coopération en Alsace, à travers la mobilisation des collectivités locales (coopération décentralisée) et des professionnels. Depuis 1990, il gère également un Fonds Régional de Coopération (FRC).

Cette association de droit local alsacien (1908) regroupe environ 80 collectivités locales, ainsi que d'autres acteurs du développement, et intervient dans 10 pays du Sud.

Le Cameroun et Madagascar représentent les deux pôles historiques d'intervention privilégiés de l'IRCOD, et mobilisent, dans le cadre de la coopération décentralisée, les 2/3 des appuis techniques et financiers de l'institut (40% du budget dédié à l'action est affecté au Cameroun, 25% à Madagascar).

Dans les processus de décentralisation en cours dans ces pays, l'IRCOD accompagne les collectivités locales. Les actions conduites et soutenues par les collectivités alsaciennes visent à renforcer les capacités des communes, afin qu'elles soient en mesure d'appréhender leurs nouvelles fonctions, et d'animer le développement local de leur territoire.

Sur le terrain, l'IRCOD mobilise 6 types d'acteurs :

- Les collectivités alsaciennes : appuis techniques, formation et échanges de personnels,
- Des institutions techniques de formation et de recherche (ex : ENGEES, ENSP),
- Le personnel de l'IRCOD : appui de proximité auprès des collectivités partenaires,
- Des partenaires associatifs, structures d'appui locales,
- Des partenaires communautaires : associations d'usagers, comités de gestion,
- Autorités locales/traditionnelles : chefs de quartiers, chefs de villages ...
- Partenaires institutionnel : autorités administratives et structures parapubliques (ministères, etc.)

### 1.4.2 L'action de l'IRCOD au Cameroun et le projet GEMI

L'IRCOD est présent au Cameroun depuis 1987.

Le projet GEMI s'appuie sur le partenariat de coopération décentralisée en place depuis 1998 entre la ville alsacienne de Sélestat, l'IRCOD et la commune camerounaise d'Ombessa. La coopération entre Sélestat et Ombessa prévoyait de travailler sur la problématique de l'accès à l'eau potable, particulièrement sensible sur ce territoire. Mais le budget d'Ombessa ne permettait pas d'intervenir sur ce volet de la convention. La mise en place d'une démarche pérenne devait être envisagée au niveau intercommunal. C'est sur ces bases que le maire d'Ombessa, ayant échangé avec ses partenaires alsaciens, proposa de fédérer les communes du Mbam et Inoubou et de créer l'ASCOMI. Il a ensuite sollicité l'IRCOD pour l'aider à mettre en place une organisation capable d'assurer la gestion de l'eau pour l'ensemble de ces communes. L'IRCOD a fait appel à des compétences alsaciennes spécialisées (SDEA, ENGEES, ISF) et camerounaises (ERA Cameroun) pour l'aider à répondre à cette demande, et a réuni les financements nécessaires pour l'exécution du programme.

## A – PRESENTATION DU PROJET GOUVERNANCE DE L'EAU DANS LE MBAM ET INOUBOU (GEMI)

- ▶ **Durée** : 4 ans
- ▶ **Objectif général** :
  - Contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations du Cameroun (contribution aux ODM).
  - Contribuer à la définition de la politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement au Cameroun.
  - Contribuer à la mise en œuvre de la politique de décentralisation au Cameroun.

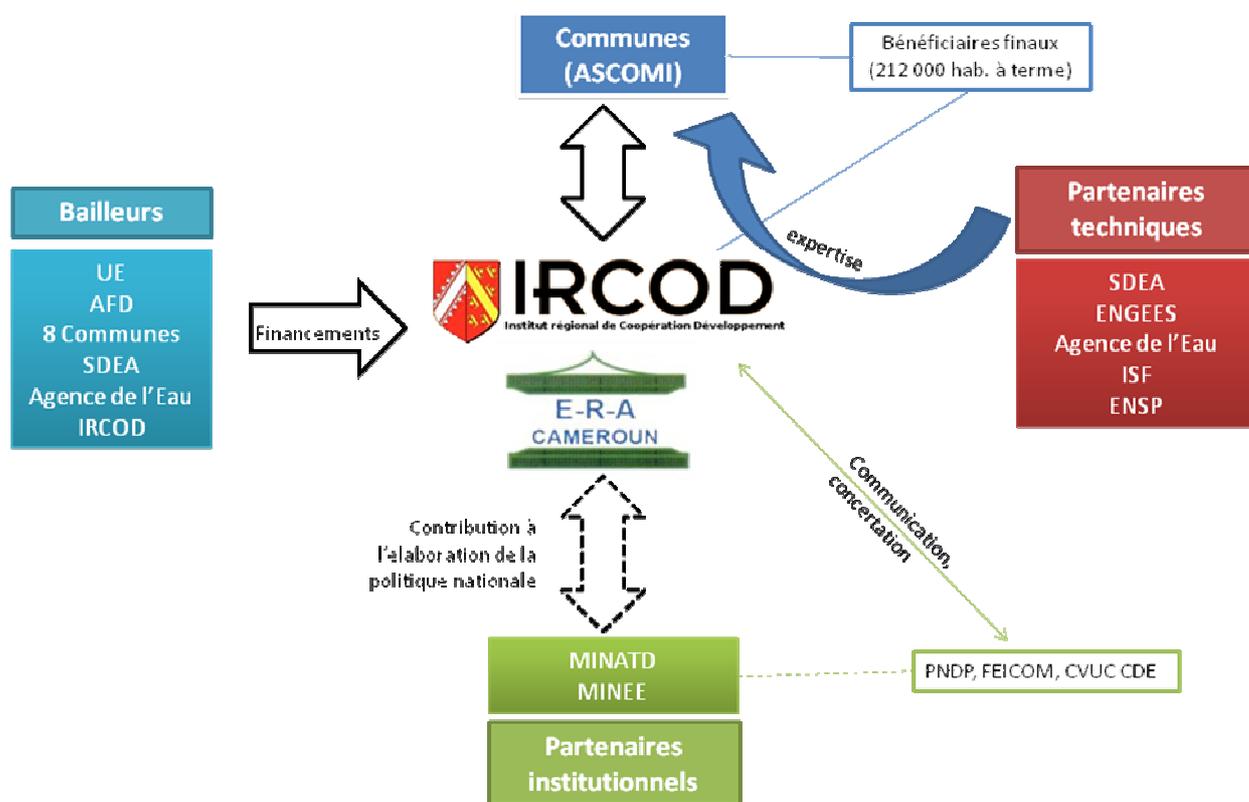
▶ **Objectifs spécifiques, activités et résultats :**

ACTIVITES	RESULTATS
<b>Objectif Spécifique</b> -Améliorer durablement l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base de la population de 7 communes du département à dominante rurale du Mbam et Inoubou.	
A1.1 – Réhabiliter 60 ouvrages d'alimentation en eau potable dans les villages, ( <u>dont 6 scanwaters</u> ) A1.2 – Construire 25 nouveaux ouvrages d'alimentation en eau potable.	R1 – L'accès à l'eau potable est amélioré.
A2.1 – Proposer des équipements adaptés (entretien à moindre coût) et durables ou innovants (source d'énergie alternative) suite à une analyse des défaillances constatées sur les ouvrages d'alimentation en eau potable A2.2 – Réaliser une étude de consentement à payer par les populations pour le service de l'eau A2.3 – Faire une analyse technico-économique des coûts de fonctionnement, d'entretien et maintenance par catégorie d'ouvrages d'alimentation en eau potable et déterminer le prix juste de l'eau A2.4 – Mettre en place un stock de pièces détachées adaptées ainsi qu'un dispositif organisationnel et financier garantissant sa pérennité A2.5 – Former des artisans réparateurs privés pour l'entretien et la maintenance des ouvrages d'alimentation en eau potable. A2.6 – Appuyer la création ou la redynamisation de comités de gestion, comprenant au minimum 50 % de femmes, et les former à leurs missions. A2.7 – Former les membres des comités de gestion des ouvrages d'alimentation en eau potable à l'utilisation de documents simples de gestion.	R2 – La gestion et la maintenance des ouvrages d'alimentation en eau potable sont assurés
A3.1 – Réaliser un diagnostic acteurs (missions, compétences, interrelations) du secteur eau et assainissement présents ou intervenants dans la zone du projet. A3.2 – Mettre en place et accompagner un dispositif de concertation entre les différents acteurs de l'eau et de l'assainissement de la zone du projet, et dont les représentants de la société civile sont composés d'au moins 50% de femmes A3.3 – Appuyer l'émergence d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale. Accompagner la maîtrise d'ouvrage intercommunale dans la réalisation de ses missions. A3.4 – Elaborer des lignes directrices de la politique locale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans le cadre d'une démarche participative	R3 – Un mode d'organisation intercommunal pour la gestion de la ressource en eau, le service de l'eau et l'assainissement est opérationnel
A4.1 – Actualiser la caractérisation des ouvrages d'alimentation en eau potable A4.2 – Mettre en place un outil informatique et cartographique de gestion des ouvrages d'alimentation en eau potable et de la ressource en eau A4.3 – Organiser des campagnes d'analyses physico-chimiques et bactériologiques de l'eau fournie par les ouvrages d'alimentation en eau potable A4.4 – Identifier, essentiellement en zone urbaine et périurbaine, les zones à risque de pollution des points d'eau ou d'épuisement de la ressource exploitée et les conflits d'usage	R4 – L'acquisition et la gestion opérationnelles des connaissances des données liées aux ouvrages d'alimentation en eau potable et à la ressource en eau sont assurées
A4.5 – Sensibiliser et éduquer la population sur la préservation de la qualité et de la disponibilité de la ressource en eau.	R5 – Les usagers des ouvrages d'alimentation en eau potable sont sensibilisés aux bonnes pratiques garantissant la qualité de l'eau.

Activités	Résultats
A6 – Construire 6 blocs de latrines à faible coût auprès de structures à vocation sociale et/ou économique (écoles, structures de santé, marchés) Sensibiliser les populations à la construction et à la bonne utilisation de latrines privées à faible coût	R6 – Des dispositifs d'assainissement assurant sécurité et intimité sont installés dans des structures à vocation sociale (établissements scolaires et de santé) et économique (marchés)

**B - MONTAGE INSTITUTIONNEL ET LOGIQUE DE COOPERATION**

Le schéma ci-dessous<sup>6</sup> présente une synthèse du positionnement et du rôle des différents acteurs mobilisés.



<sup>6</sup> « La gouvernance de l'eau dans le département du Mbam et Inoubou (Cameroun) », Intervention de Jean-Marc RIEBEL, Vice Président du SDEA et Denis SCHULTZ, Directeur de l'IRCOD-Alsace à l'occasion des Rencontres de la solidarité pour l'eau dans le Bassin Rhin – Meuse, Centre Pompidou Metz le 20 juin 2011

## 2 OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE LA MISSION D'EVALUATION

### 2.1 FINALITES ET ENJEUX DE L'EVALUATION

Le travail attendu relève essentiellement d'une évaluation « bilan/prospective ». Il s'agit de :

- rendre compte aux commanditaires de la bonne réalisation des actions, des objectifs et des résultats du projet au regard des prévisions, sur les différentes composantes, à travers :
  - o Une vision complète et partagée entre les différents acteurs et partenaires,
  - o Un bilan critique mettant en évidence les points forts et les points faibles.
- tirer les enseignements du regard porté sur la réalisation de ce projet, pour **formuler et justifier des préconisations et recommandations** éventuelles pour la poursuite de l'accompagnement nécessaire<sup>7</sup> dans le cadre de la pérennisation de la structure intercommunale, ainsi que pour la capitalisation et l'extension du dispositif à d'autres territoires communaux/départementaux camerounais. Cette évaluation vise donc à préparer une nouvelle phase (poursuite et/ou duplication dans d'autres zones du Cameroun) du projet. Elle doit permettre de mesurer la pertinence de la stratégie mise en œuvre, d'en faire la critique pour l'améliorer, voire la réorienter. Les conclusions de cette démarche seront essentielles, qu'il s'agisse de la poursuite, d'une réorientation ou de la « duplication ».

Compte tenu du contexte local et national (décentralisation, désengagement de l'Etat, enjeux liés à la mise en place d'une politique d'hydraulique rurale soulignés par le DSCE, ...) ce projet « pilote » présente à plus d'un titre de l'intérêt pour les acteurs concernés.

### 2.2 LE CHAMP DE L'EVALUATION

L'évaluation est axée :

- Pour la **partie bilan**, sur le cadre logique. Il s'agira d'évaluer les résultats obtenus par rapport à ceux escomptés, afin de pouvoir discerner les écarts (positifs ou négatifs), et prendre des décisions en conséquence,
- Pour la **partie prospective**, sur les conditions de pérennisation du dispositif, et les leçons à tirer en matière de gouvernance.

#### CETTE EVALUATION GLOBALE PERMET UNE LECTURE DU PROJET A TRAVERS LES CRITERES CI-DESSOUS :

- ▶ La **pertinence et cohérence** : bien-fondé des objectifs initiaux du projet, articulation logique entre les objectifs et les actions mises en œuvre. Cette analyse a déjà été réalisée dans le cadre de l'évaluation à mi parcours. Des compléments sont apportés.
- ▶ **L'efficacité** (degré de réalisation des objectifs du projet, techniques et financiers) et **l'efficience** (relation entre les coûts et les avantages) : cette partie de l'étude a également été réalisée, au moins en partie. Elle est complétée notamment avec la prise en compte des activités mises en œuvre depuis l'évaluation intermédiaire.
- ▶ **L'impact** : résultats et effets indirects induits par l'action ou la décision à moyen et long terme.
- ▶ **La viabilité / durabilité** : capacité de l'action de « vivre » et de se développer après la fin de l'intervention.

Ce travail complète l'évaluation à mi-parcours réalisée en juillet 2010, qui a porté un jugement sur la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience du projet. Il présente une analyse globale des activités du projet mis en œuvre avec les partenaires et acteurs, à 3 niveaux :

<sup>7</sup> Ces préconisations pourront servir de base pour enrichir une 2<sup>ème</sup> phase du projet dont les financements sont à identifier

- Analyse de la cohérence et complémentarité du projet au regard du contexte et de la problématique locale (cf. postulats fondateurs de l'action définis dans le cadre logique), des dispositifs nationaux et autres actions d'appui au développement au Cameroun,
- Analyse du dispositif de pilotage et de mise en œuvre du projet.
- Analyse des réalisations, et notamment la plus-value en termes d'impact et de durabilité (**pérennisation du dispositif, gouvernance locale, GIRE**), ...

## 2.3 METHODOLOGIE

### Réalisation des 3 phases de la mission d'évaluation

L'évaluation est basée sur :

- L'exploitation et l'analyse de documents disponibles (la liste des documents fournis par l'IRCOD figure en annexe).
- Des rencontres avec des acteurs du projet, en France et au Cameroun, et des personnes ressources concernées par les questions évaluatives, dans le cadre d'une démarche largement participative, qui a notamment visé à :
  - une prise en compte équitable des points de vue des décideurs, acteurs et bénéficiaires.
  - aider les différents acteurs impliqués à porter une appréciation commune et objective, sur les différentes composantes du projet.
  - permettre la compréhension, la discussion, la validation des recommandations, pour une prise en compte ultérieure.
- Des observations directes lors des visites de terrain :
  - Le constat des conditions de l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement.
  - Les entretiens libres avec les différents responsables in situ ou au village.

Les interviews se sont déroulées dans le cadre d'entretiens individuels, et occasionnellement de réunions collectives. Des échanges téléphoniques ont également eu lieu. Une liste des personnes rencontrées / interviewées figure en annexe.

### Pilotage et suivi

Le timing très serré imposé à la mission ne permet pas la mise en place d'instances régulières de suivi et de pilotage.

Les partenaires sont associés à la démarche au moment du lancement (réunions de cadrage et de démarrage) et de la restitution (séminaire de clôture).

Le F3E, qui cofinance l'évaluation accompagne la démarche et apporte sa contribution à la qualité du travail des évaluateurs.

Les principaux éléments de cadrage ont été validés à l'occasion de la phase d'investigation à Strasbourg, les 20 et 21 octobre. Une restitution élargie des résultats de l'évaluation auprès des partenaires alsaciens sera organisée après la fin de la mission, début 2012 en Alsace.

### Phase d'investigation au Cameroun

La préparation de cette mission a principalement été assurée par l'expert camerounais de l'équipe :

- Présentation de la note de cadrage au représentant de l'IRCOD au Cameroun et au Chef de projet (le 20 octobre 2011),
- Préparation de la mission avec l'équipe projet,
- Réunion de lancement à Bafia avec l'équipe projet et les maires, le 1<sup>er</sup> novembre 2011. Cette séance de travail a permis de préciser l'organisation des visites et des entretiens de terrain.

La mission de terrain s'est déroulée du 2 au 18 novembre. Elle a permis de rencontrer l'ensemble des acteurs concernés, intéressés ou impliqués, et de visiter un échantillon des réalisations. Elle a débouché sur la présentation des premiers résultats du bilan, à l'occasion du séminaire de clôture du projet organisé à Bafia le 17 novembre 2011.

La liste des personnes rencontrées, ainsi que le support de présentation utilisé lors du séminaire sont joints en annexe.

Le rapport définitif présente les résultats de l'évaluation dans les chapitres suivants :

- **1<sup>ère</sup> partie : structuration du projet GEMI et logique de coopération**  
La façon dont le projet est structuré, les relations partenariales, les principes de mise en œuvre des différentes composantes.
- **2<sup>ème</sup> partie : les réalisations**  
Les activités mises en œuvre

Ces 2 chapitres comportent une partie descriptive, ainsi que les résultats et impacts générés. Des encadrés proposent des focus sur les principaux éléments, sur lesquels sera basée l'analyse.

- **3<sup>ème</sup> partie : analyse**  
Ce chapitre propose une lecture du projet :
  - o dans ses dimensions stratégique, pilotage et opérationnelle
  - o à travers les indicateurs retenus pour l'évaluation
  - o en apportant des réponses aux questions évaluatives.

Il comporte également un bilan AFOM (Atout, Faiblesses, Opportunités et Menaces) du SYCOMI, mis en place par le projet, comme préalable aux recommandations.

- **4<sup>ème</sup> partie : recommandations**

**1ERE PARTIE :**  
**STRUCTURATION DU PROJET GEMI ET LOGIQUE DE**  
**COOPERATION**

# 1 STRUCTURATION DU PROJET ET DU DISPOSITIF DE COOPERATION

## 1.1 IDENTIFICATION ET JUSTIFICATION DU PROJET

Conscientes qu'il leur sera impossible de prendre en charge individuellement la gestion du service public de l'eau, huit communes du département ont décidé de se regrouper, en 2003, en une Association des communes du Mbam et Inoubou (ASCOMI) pour mettre en commun des moyens et définir une politique qui s'attache à prendre en compte les initiatives de la société civile.

L'accès au service de l'eau potable et de l'assainissement des populations a été retenu comme axe prioritaire d'intervention. L'IRCOD et l'ASCOMI ont décidé de travailler à la conception et à la mise en œuvre d'un véritable service public intercommunal dans ce domaine.

Compte tenu de ses moyens limités, notamment en expertise technique, l'ASCOMI a sollicité l'accompagnement technique de l'IRCOD dans le montage d'un projet intercommunal et la recherche des financements.

Entre 2004 et 2006, l'IRCOD a animé, en France et au Cameroun, un travail d'analyse et de réflexion autour de cette problématique, conduit par les acteurs et partenaires concernés. Il a débouché sur :

- Etat des lieux de l'eau et de l'assainissement dans le département, Juillet / Août 2005 ;
- Séminaire au Cameroun, avec tous les acteurs pour affiner la problématique, Novembre 2005 ;
- Séminaire en France avec ERA Cameroun, avec le maire d'Ombessa alors Président de l'ASCOMI et les partenaires Alsaciens pour préparer le montage du projet, Mai 2006 ;
- Mobilisation du SDEA et de l'Agence de l'Eau.

Cette démarche a abouti à la formalisation du projet et à la soumission d'une note succincte dans le cadre des appels à projets :

- « Facilité Eau » de l'Union Européenne ;
- Programme complémentaire "Eau et assainissement" lancé par l'AFD en parallèle de la Facilité Eau.

L'obtention d'une réponse favorable de la part de l'AFD a été intégrée dans la proposition finale soumise à l'UE, et qui a obtenu une réponse positive.

## 1.2 MONTAGE INSTITUTIONNEL ET LOGIQUE DE COOPERATION

### ► Au niveau institutionnel, le projet est structuré par :

- la Convention de financement signée le 12 décembre 2007 avec l'Union Européenne pour une durée de 4 ans. Une prorogation d'un an par avenant a été sollicitée et obtenue, pour pouvoir terminer certains travaux (réhabilitation des Scan Waters).
- Une convention avec l'AFD pour la même période, qui devra aussi faire l'objet d'un avenant, pour conserver la cohérence avec l'UE.

### ► Rôles et responsabilités des principaux acteurs :

Le document de projet ayant donné lieu à la contractualisation entre l'IRCOD et l'Union européenne présente le partenariat entre

- L'IRCOD (chef de file),
- Les 7 communes du Mbam et Inoubou regroupées au sein de l'ASCOMI, principales bénéficiaires du projet,
- L'ONG ERA Cameroun, pour son expertise technique dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Le projet prévoyait de confier l'animation à une ONG locale. Celle – ci s'étant avérée déficiente, cette mission a été confiée à ERA Cameroun à travers un contrat signé le 01/10/2008. Ce document prévoit la mise à disposition du projet de 4 animateurs recrutés, formés et rémunérés par ERA Cameroun qui :

- produit une facture mensuelle pour la mise en œuvre du volet animation,
- facture ponctuellement ses honoraires en fonction des missions d'appui technique réalisées.

Le partenariat avec le SDEA est structuré par une convention signée en octobre 2010 pour une durée de 3 ans. Elle définit notamment la contribution du SDEA au projet, aux plans technique et politique. La participation financière initialement estimée à 30 K€ pour l'ensemble du projet a été portée à 30 k€ / an. Ce financement est inclus dans l'apport financier de l'IRCOD.

La préparation et la mise en œuvre du projet se sont également appuyées sur l'ENGEES (membre de l'IRCOD). Des binômes d'étudiants issus de l'ENGEES et de l'ENSP de Yaoundé ont réalisé différentes activités dans le cadre de leurs stages académiques. L'ENGEES est susceptible de faire appel à ses anciens étudiants par le biais de stages de fins d'étude ou stages de césure d'une année avant l'entrée dans la vie active. Ils participent à l'action sous couvert de l'association- ISF (Ingénieurs Sans Frontières), ou de l'ENGEES.

L'Agence de l'Eau Rhin - Meuse qui devait contribuer à la mise en œuvre des activités s'est finalement désengagée au niveau technique, tout en maintenant sa contribution financière apparaissant sous la contribution de l'IRCOD.

Le tableau ci-après présente une synthèse des rôles et responsabilités des acteurs et partenaires.

ACTEURS	ROLES ET RESPONSABILITES DANS LE CADRE DU PROJET <sup>8</sup>
<b>PARTENAIRES</b>	
Union européenne AFD	Cofinancement du projet UE : 55,1 % AFD : 24,2% %
IRCOD Alsace	Cofinancement du projet : 11,4 % <sup>9</sup> – Maîtrise d'ouvrage du projet : assure la coordination du projet et mobilise l'expertise alsacienne – Continuera sur fonds propres à assurer un compagnonnage du projet à travers la mobilisation de l'expertise alsacienne
Syndicat Départemental de l'Eau et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA)	Cofinancement du projet : 2 % Appui / contribution à la mise en œuvre des activités
Autres expertises alsaciennes : ENGEES, Agence de l'Eau Rhin Meuse, Ingénieurs Sans Frontières	Appui technique ponctuel Co financeur pour l'Agence de l'Eau Rhin - Meuse
ERA-Cameroun	Partenaire technique local de l'IRCOD : – Appui à la maîtrise d'œuvre, – Appui / contribution aux activités, – Bénéficiaire : renforcement des compétences à travers les échanges avec les structures alsaciennes. – Pourra continuer à être mobilisé ponctuellement.

<sup>8</sup> Au regard du dispositif mis en place, le SYCOMI, les communes de l'ASCOMI sont maître d'ouvrage, et l'IRCOD assure une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

<sup>9</sup> Au final, aucune contribution ne sera demandée pour les sources

ACTEURS	ROLES ET RESPONSABILITES
<b>GROUPES CIBLES</b>	
ASCOMI (8 communes camerounaises : Bafia, Kiiiki, Kon-Yambetta, Bokito, Deuk, Ndikiminéki, Nitoukou, Ombessa)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Partenaires du projet,</li> <li>– Cofinancement (6 %),</li> <li>– Bénéficiaires (renforcement de leurs capacités de gestion eau /assainissement au niveau intercommunal),</li> <li>– Engagement financier à assurer la pérennité de la structure intercommunale.</li> </ul>
Comités de gestion des points d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Cofinancement dont apport en travail (2 %),</li> <li>Bénéficiaires : accompagnement pour l'amélioration de la gestion des points d'eau et les relations avec la future structure intercommunale</li> </ul>
Les artisans réparateurs	Bénéficiaires : renforcement de leurs capacités techniques,
Femmes	Bénéficiaires : amélioration de leur représentativité à tous les niveaux d'organisation envisagés
Les acteurs de l'eau de la zone du projet (notamment services déconcentrés de l'état, société civile, ...)	Acteurs associés : mise en place d'un comité interdépartemental de l'eau
Future structure intercommunale	Bénéficiaire

*Le projet est bien structuré par des conventions avec les financeurs et partenaires.*

*Les rôles et contributions de chacun sont définis et la mobilisation des partenaires (ERA Cameroun, SDEA, ENGEES, ENSP) se fait dans un cadre précis.*

## 2 ANIMATION ET COORDINATION DU PROJET

### L'équipe projet

Elle est installée à Bafia, et assure la mise en œuvre et le suivi au quotidien des activités. Elle est composée de :

- 1 chef de projet
- 1 ingénieur : supervision technique
- 1 assistante administrative et comptable
- 4 animateurs locaux (mis à disposition par ERA Cameroun)
- 1 chauffeur et 1 gardien
- Appui ponctuel de stagiaires de l'ENGEES et de l'ENSP, supervisés par ERA Cameroun.

La mise en place de l'équipe projet, recrutée au cours de la première année du projet a connu quelques perturbations :

- 3 personnes se sont succédées au poste d'assistante jusqu'en janvier 2009.
- Le poste de technicien a dû être redimensionné et un ingénieur a été recruté à compter de mars 2009.
- L'équipe d'animateurs s'est stabilisée en 2009. Un départ courant 2011 (démission) a été remplacé via ERA Cameroun.
- La chef de projet en place depuis le démarrage est partie en juin 2011 (fin de son détachement du Conseil Général de l'Isère). Une phase de « tuilage » a pu être organisée avec sa remplaçante.

L'Ingénieur du Projet a bénéficié à 2 reprises de formation/ échange d'expérience auprès des partenaires alsaciens.

Le transfert du personnel du projet au SYCOMI est envisagé, mais les modalités ne sont pas encore définies. Un mois avant le terme du projet, les membres actuels de l'équipe n'ont pas de visibilité sur leur devenir professionnel, le président du SYCOMI ne les ayant toujours pas rencontrés.

## **Volet animation**

Le territoire du Département du Mbam et Inoubou concerné par le projet GEMI compte 08 communes<sup>10</sup>. Il est réparti entre les 4 animateurs, qui sont chacun responsable du suivi de 1 à 3 communes, et d'une centaine de points d'eau.

Une feuille de route, base de travail pour le trimestre à venir est élaborée tous les 3 mois avec l'expert animation (ERA).

Les animateurs se réunissent chaque quinzaine sous la supervision de l'expert animation et de la Chef de projet, et avec la participation de l'ingénieur, afin de :

- Présenter le bilan de la quinzaine écoulée,
- Programmer les activités à venir.

Les animateurs sont également tenus de rencontrer une fois par mois le ou les maires de leur zone d'intervention. Cette réunion donne lieu à la formalisation d'un compte rendu spécifique.

Les animateurs ont bénéficié via ERA d'un appui formation :

- au démarrage du projet : 3 jours sur les techniques de formation et la gestion des outils, dispensée par l'expert animation. La session a été complétée par un exercice pratique de mise en situation à travers l'organisation d'actions de formations tests pour chaque animateur.
- L'expert animation a produit un support pédagogique qui a servi de base à l'élaboration des outils de formation :
  - Une boîte à images composée de 26 fiches (pour chaque animateur) ;
  - Un livret du participant.
- En 2011 : session sur l'hygiène et l'assainissement en vue de préparer les actions de sensibilisation des comités de gestion dans ce domaine

*L'ensemble des partenaires soulignent le caractère essentiel de l'activité d'animation. Ils apprécient le travail effectué et les résultats obtenus.*

*En effet, c'est sur cette activité « immatérielle », et dont la mise en œuvre est peu visible au regard de la réhabilitation ou construction d'infrastructures, que repose les changements durables de comportement à l'égard de la ressource en eau, véritable ciment de la réussite de ce projet.*

*Malgré la sous évaluation, au niveau du budget prévisionnel de certaines activités (campagnes de sensibilisation à l'hygiène) ou équipement (motos). Beaucoup de Comités de gestion reconnaissent avoir encore besoin de leur animateur.*

## **Mobilisation des partenaires alsaciens et camerounais**

Le partenaire camerounais ERA<sup>11</sup> a assuré :

- le volet animation (cf. ci-dessus)
- un appui technique pour la mise en place et le suivi des activités (études et travaux). Outre sa propre expertise, il mobilise des étudiants de l'ENSP (en binômes avec ceux de l'ENGEES).
- Une contribution à la rédaction des DAO, notamment avant le recrutement de l'Ingénieur du projet.

Avant la première mission, les experts alsaciens participent à une session de « préparation au départ » assurée par le CEFODE, une association alsacienne, partenaire de l'IRCOD.

Chaque mission donne lieu à la formalisation d'une feuille de route en amont, et d'un rapport de mission.

<sup>10</sup> Notamment prise en compte des résultats d'analyse d'échantillons de l'eau de la première année pour améliorer les mesures de protection des points d'eau au niveau des cahiers des charges des travaux

<sup>11</sup> Par ailleurs, suite à la constatation d'insuffisances de la maîtrise d'œuvre sur les premiers marchés (résiliation du contrat), cette mission a été confiée à ERA Cameroun. Elle a ensuite été réalisée (après appel à concurrence) par un enseignant de l'ENSP, assisté d'étudiants de l'école.

Les experts techniques et politiques du SDEA et de l'ENGEES fortement mobilisés et impliqués (sur la base du volontariat) sont restés très disponibles pour continuer à travailler en dehors des missions de terrain.

L'implantation et la présence de l'IRCOD au Cameroun permet d'assurer :

- La préparation des missions et l'accueil des experts dans des conditions satisfaisantes.
  - L'encadrement des étudiants qui apprécient d'intervenir dans un environnement structuré.
- A cause du retard pris dans les travaux de réhabilitation des Scan Water, la mission d'une stagiaire (qui devait également intervenir au niveau de la maîtrise d'œuvre sur ces chantiers) a été essentiellement axée sur un travail d'appui à la mise en place du SIG. Ce changement a généré chez l'intéressée, une certaine déception.

*Pour les partenaires alsaciens, et notamment le SDEA, cette expérience a facilité chez les personnes mobilisées une ouverture, une prise de recul sur leurs pratiques professionnelles, et une valorisation de leur expertise.*

### **Mobilisation des maires de l'ASCOMI**

Suite aux élections municipales de 2007 au Cameroun, la quasi-totalité (à l'exception d'un seul, le maire de Bokito) des maires de l'ASCOMI a été renouvelée. La plupart des nouveaux maires ne croyaient pas au projet peu axés sur la construction d'infrastructures, mais le nouveau maire de Kiiki s'est avéré être un élément moteur et les a convaincus. Le maire de Bokito a également été très actif et assurait la présidence du SYCOMI après le remplacement du maire d'Ombessa.

Malheureusement ils sont l'un et l'autre morts accidentellement quelques mois plus tard, privant le projet d'une ressource importante.

La présidence du SYCOMI est actuellement assurée par le maire de Ndikiniméki.

### **Instances de suivi**

**Un Comité de pilotage** local (les 8 maires, ERA Cameroun et l'IRCOD) se réunit 1 à 2 fois par an au Cameroun.

**Un Comité de pilotage « international »** (l'IRCOD, les partenaires Alsaciens et éventuellement les partenaires camerounais) se réunit également 1 à 2 fois par an en Alsace.

**Un comité de suivi** (les 8 maires + équipe projet) se réunit 1 à 2 fois par an au Cameroun.

**L'équipe projet** assure le suivi quotidien du projet.

### **Reporting**

**L'IRCOD assure le reporting et informe les partenaires** via les notes d'étapes, la diffusion des rapports et documents, les réunions du Comité départemental de l'Eau. Les acteurs institutionnels (MINADT - décentralisation / intercommunalité ; MINEE - politique de l'Eau et de l'Assainissement, FEICOM - appui aux communes) et les représentants des bailleurs de fonds sont régulièrement informés des avancées du projet et invités aux séminaires et groupes de travail.

**L'IRCOD rend compte à l'UE** via un rapport annuel narratif et financier.

Un travail de communication publique sur le projet est également réalisé à travers la participation à des manifestations publiques nationales et internationales, notamment séminaire sur l'intercommunalité en 2011, présentation d'un court métrage sur le projet, réalisé par CVUC à AFRICITES (Marrakech, décembre 2009), Intervention de Jean-Marc RIEBEL, Vice Président du SDEA et Denis SCHULTZ, Directeur de l'IRCOD-Alsace à l'occasion des Rencontres de la solidarité pour l'eau dans le Bassin Rhin - Meuse, Centre Pompidou Metz le 20 juin 2011, Intervention de Denis Schultz à l'AFCCRE à Paris le 22 Janvier 2010, intervention du maire de Kikii aux assises européennes de la coopération décentralisée à Bruxelles le 29 mars 2011, ...

## **Marchés passés pour la mobilisation de prestataires externes (études et travaux)**

Une commission de passation des marchés composée du président de l'ASCOMI, d'un représentant du MINEE, des maires concernés par les travaux, du chef de projet GEMI, du représentant de l'IRCOD au Cameroun et de 2 représentants de ERA Cameroun a été mise en place au démarrage.

Concernant la réhabilitation des Scan Waters, le partenariat avec les entreprises locales a été plus difficile. La sous estimation des coûts et de la complexité des travaux à réaliser ont conduit à l'échec des premières consultations (offres financières trop élevées et défaillance de la première entreprise sélectionnée). Un travail approfondi de diagnostic et d'analyse a conduit à diviser les travaux en lots, et à préciser les cahiers des charges. La nouvelle consultation a abouti est la réhabilitation du premier scan water est en cours.

Les règles et procédures de l'Union Européenne ont strictement été appliquées et respectées en amont (DAO), pour la sélection des offres et la réalisation des marchés. Les prix ont été estimés « au plus juste » et les responsables du projet ont veillé à la mobilisation d'une maîtrise d'œuvre exigeante<sup>12</sup> et fiable.

*En contrepartie de ces conditions très exigeantes, les entreprises ont bénéficié d'un suivi de qualité et de conditions de paiements rapides.  
Ce cadre a également facilité l'acquisition de « bonnes pratiques » par certaines des entreprises mobilisées.*

<sup>12</sup> Vérification du strict respect du cahier des charges : profondeur de la colonne de forage, dosage du ciment, respect des cotes, etc....

## **2EME PARTIE : LES REALISATIONS**

# 1 ACTIVITES MISES EN ŒUVRE, RESULTATS ET IMPACTS

## 1.1 AMELIORATION DE L'ACCES A L'EAU POTABLE

### A. Réhabilitation et construction de nouveaux ouvrages

L'état des lieux initial à l'origine du projet GEMI relevait deux contraintes majeures à la base des problèmes d'accès à l'eau potable dans le département du Mbam et Inoubou :

- d'une part, l'inventaire physique des ouvrages a montré le taux très élevé des infrastructures défectueuses (en panne et/ou abandonnés). La majorité des ouvrages sont construits sans respect des normes techniques et sanitaires.
- D'autre part, on a constaté l'inexistence de tissu social fonctionnel autour des ouvrages pour les prendre en charge.

Le projet GEMI avait pour objectif d'apporter une réponse pertinente à ces constats.

En agissant sur les axes de remise en service des ouvrages en panne et en abandon par leur réhabilitation, et en construisant des nouveaux forages dans des localités ne possédant pas d'installations hydrauliques communautaires, le projet GEMI a réussi à élargir la couverture de la desserte des populations démunies en eau potable et accru le taux d'accès à l'eau potable dans les villages.

Ces ouvrages se déclinent en quatre catégories d'ouvrages réhabilités ou construits : les forages, les puits et sources aménagés et les Scan water.

Les réalisations en infrastructures du projet GEMI :

- 20 puits équipés des pompes à motricité humaine réhabilités ;
- 30 forages réhabilités ;
- 6 stations Scan Waters et leur réseau réhabilités
- 4 sources réhabilitées
- 25 nouveaux forages construits.

### Réhabilitation des ouvrages (50)

#### 2008 :

L'inventaire des ouvrages réalisé par l'IRCOD en 2005 avait permis de recenser 315 ouvrages, dont une centaine défectueux. Cet état des lieux a été actualisé grâce au travail sur le terrain des animateurs. En 2008, 400 ouvrages dont 160 en panne ont été recensés<sup>13</sup>.

- Identification des ouvrages à réhabiliter
  - o Liste de 50 points d'eau établie avec les animateurs et l'ingénieur du projet à partir de critères relatifs à l'environnement hydraulique et social du point d'eau ;
  - o Diagnostic de ces points d'eau ;
  - o Choix d'un modèle de conception et estimation financière (schéma type d'aménagement, volets hydraulique et génie civil) ;
  - o Liste prioritaire par commune établie avec chaque mairie.
- Mise en place d'une « commission de passation des marchés travaux » au sein de laquelle les maires sont impliqués et constitution d'une liste restreinte d'entreprises à consulter ;
- Dossier d'Appel d'Offres (DAO), consultations et passation des marchés.

Le projet GEMI a été exécuté dans le strict respect des procédures applicables sur les projets financés par l'UE.

<sup>13</sup> Etude diagnostic des acteurs de l'eau et de l'Assainissement de base présents ou intervenant dans la zone du projet GEMI, Octobre – Décembre 2008

L'équipe projet exigeait des entrepreneurs une visite préalable de terrain sur le site d'implantation des ouvrages, la présentation d'un plan d'exécution des travaux pour un calage avec l'équipe projet, une maîtrise d'œuvre externe.

Les clauses contractuelles prévoyaient 10 % de caution de bonne exécution, et 10 % de retenue de garantie, soit 20 % au total durant près de 06 mois. Une avance de démarrage de 10 % était octroyée pour les contrats de travaux, et de 60 % pour les contrats de service.

Les 2 entrepreneurs interviewés estiment que :

- les procédures sont transparentes et les paiements réguliers.
- les 20 % de retenue sont excessifs, notamment au regard des marchés publics, qui prévoient un taux de 10 %. Cette disposition «-asphyxie-» les petites PME dont la trésorerie limitée : il leur faut obtenir une caution bancaire et bloquer les fonds durant plusieurs mois.

Ils ont également constaté et déploré que les travaux soient souvent lancés en saison des pluies. L'enclavement des villages et les difficultés d'accès par les pistes rurales ont généré des pertes (surcoût de transport et manutention).

Ces remarques ne peuvent être considérées représentatives de l'ensemble des entreprises mobilisées dans le cadre du projet. Cependant, elles témoignent du manque d'adaptation/préparation de ces entreprises aux conditions contraignantes, et des délais de réalisation assez courts, imposés par le projet. Par manque de réactivité, ou déficit en personnel, les travaux n'ont parfois été lancés que 1 à 2 mois après la signature du contrat, ce qui a généré du retard dans l'exécution. Cette situation a pu amener certaines entreprises à devoir finir les travaux durant la saison des pluies.

#### **2009 :**

- **Contribution en nature et espèces des bénéficiaires** (contractualisée via une lettre d'engagement signée par le président du Comité de gestion)
  - o détermination, avec les maires de l'ASCOMI des montants forfaitaires en espèce :
    - réhabilitation d'un puits ou forage : 85 000 FCFA
    - construction d'un forage : 390 000 FCFA
    - réhabilitation d'un scan water : 380 000 FCFA
    - réhabilitation d'une source : 30 000 FCFA<sup>14</sup>
    - construction d'une latrine : 75 000 FCFA
  - o Ouverture d'un compte bancaire et recouvrement de 62 % des contributions fin 2009.
- **Exécution des marchés de réhabilitation de 35 puits et forages**
  - o Réalisation des travaux préalables par les bénéficiaires : défrichage, terrassement, nettoyage, ...
  - o Réalisation des travaux de réhabilitation de 35 puits et forages en 2 phases ;
  - o Entre les 2 phases : amélioration des aménagements notamment grâce à l'appui du SDEA (étanchéité autour du point de captage, évacuation des eaux résiduelles, barrière de protection, ...)

#### **2010 :**

- o Réhabilitation de 15 puits ou forages : travail, préalable, choix des ouvrages et lancement des marchés ;
- o Recouvrement des contributions (pour tous les ouvrages réhabilités ou construits) : 85% fin 2010).

#### **2011 :**

- o Réhabilitation de 4 sources aménagées : lancement du marché qui sera réalisé en 2012
- o Recouvrement des contributions (pour tous les ouvrages réhabilités ou construits) 98 % en septembre 2011

### **Réhabilitation des Scan Water (6)**

#### **2009**

- Travail de préparation en concertation avec les partenaires alsaciens :

<sup>14</sup> Pour finir, aucune contribution ne sera exigée pour les sources

- Pré- diagnostic de 11 mini adductions et préparation d'une mission de diagnostic avec des experts SDEA et du matériel spécifique commandé au Cameroun et en Alsace.
- Diagnostic complet de 4 Scan Waters réalisé en fin 2009 avec des experts du SDEA et élaboration d'une méthodologie de diagnostic.

**2010 :**

- Diagnostic complet des 7 autres Scan Waters par l'équipe locale
- Proposition et choix des 6 Scan Waters à réhabiliter
- Préparation et lancement des marchés, puis négociations avec les entreprises les moins disantes. Mais le marché a été déclaré infructueux, car le budget disponible était inférieur aux offres, même après négociations.

**2011 :**

Il s'est avéré que les coûts de réhabilitation avaient été sous estimés dans le budget initial du projet GEMI. L'IRCOD a mobilisé d'autres financements et lancé un deuxième marché en 2011 pour 3 Scan Waters. Ce marché a été attribué mais a dû être annulé car l'entreprise n'a pas pu mobiliser le dépôt de garantie exigé par l'UE.

Un nouvel appel d'offre a été lancé en juillet 2011, pour la réhabilitation des 6 Scan Waters, puis attribué en septembre. Il est en cours de réalisation depuis octobre 2011, avec un premier ouvrage qui servira de test / référence pour la réhabilitation des 2, puis des 3 autres Scan Water qui sera réalisée durant l'année supplémentaire sollicitée auprès de l'Union Européenne.

La tarification de l'eau au m<sup>3</sup> pour la facturation des usagers a été fixée le 5 décembre 2011 à 500 F /m<sup>3</sup>.

**Construction de nouveaux ouvrages (25)****2009 :**

Choix du type d'ouvrage : forages équipés des PMH, de marque India Mark II/modèle SOVEMA, d'une profondeur variant entre 60 et 80 m.

**2010 et 2011 :**

- Choix des sites d'implantation
- Passation des marchés

**Construction / réhabilitation des infra structures :**

Le Projet GEMI a cherché à respecter le principe d'équité au niveau de la répartition et de l'affectation des points d'eau potable sur l'ensemble du territoire du département du Mbam et Inoubou. Cette position a permis de « satisfaire » l'ensemble des maires impliqués, mais a nui à l'efficacité des réalisations : éparpillement des travaux générant des déplacements importants pour les intervenants (entreprises, maîtrise d'œuvre, équipe projet, ...).

Les parcelles accueillant ces infrastructures sont sécurisées par des murets visant à les protéger contre les divagations des animaux domestiques et à garantir un accès libre à tous les usagers. Le cahier de charges des infrastructures pour assurer une meilleure protection de la ressource en eau de proximité a été renforcé suite à un diagnostic et des recommandations établis par le SDEA. A défaut des titres fonciers, des attestations de mise à disposition de terrain (abandon de droit coutumier) doivent être délivrées par leurs propriétaires ;

Le Projet a également cherché à faciliter l'entretien et la maintenance des ouvrages, notamment en standardisant les équipements, conformément aux préconisations de la PAEPAR : adoption du même schéma technique de construction, équipement des ouvrages construits ou réhabilités avec mêmes marques de pompes, ...

En dehors des Scan Waters (difficultés et retards), la réhabilitation et la construction de nouveaux ouvrages est conforme aux prévisions.

Les mesures et ajustements nécessaires ont été pris pour assurer la qualité des travaux, des ouvrages et de l'eau potable<sup>15</sup>.

Malgré quelques retards ou décalages d'une année sur l'autre, l'ensemble des travaux de réhabilitation / construction des points d'eau prévus devraient être réalisés d'ici la fin du projet.

### **Suivi / utilisation des équipements**

Des dysfonctionnements / la période de garantie (qui court à compter de la réception provisoire de l'ouvrage, et jusqu'à sa réception définitive) ont été constatés, notamment :

- A Ndikiméki les clés sont restées quatre (04) mois à la mairie, puis il y a eu une panne après juste deux (02) mois d'utilisation. Le Comité a dû payer la réparation.
- A Deuk, l'ouvrage réhabilité est tombé en panne 15 jours après la réception. 2 mois après, la panne n'avait toujours pas été signalée par le Comité de gestion, ni constatée par l'animateur.
- Au village Ribang (commune de Kiiki, secteur : village de Maire), 2 mois après la réception provisoire, le Comité attendait l'inauguration avec le Maire pour commencer à utiliser l'ouvrage

Ces incidents, relevés auprès de 3 des 18 Comités d'usagers visités montrent que l'information / formation relative à la gestion des points d'eau n'est pas encore totalement assimilée, ni intégrée par les Comités : les procédures ne sont pas encore appliquées de façon systématique.

Les Comités de gestion ne disposent pas d'une fiche technique des ouvrages, et (en dehors des consignes de propreté) : selon les choix opérés au niveau des procédures de suivi des installations, ils ne sont pas supposés intervenir sur l'ouvrage à quelque titre que ce soit.

Le Comité de gestion du Scan Water de Donenkeng, en cours de réhabilitation a déploré que l'équipe d'ouvriers ne lui ait pas été présentée au moment du démarrage des travaux, car elle se comporte comme s'il n'existait pas. Après cette réaction, la responsable du projet a prévu d'informer systématiquement le président du comité de gestion des dates de réunions de chantier.

### **Amélioration de l'accès à l'eau potable**

La base de données SIGCO, qui présente la situation actualisée des points d'eau du département permet de mettre en évidence des avancées, au regard de l'état des lieux de 2008 :

- 461 points d'eau recensés contre 326 en 2008
- 78% des ouvrages fonctionnels, contre 67% en 2008
- 480 habitants par point d'eau (en moyenne), contre 911 en 2008

Tous les bénéficiaires interrogés confirment l'amélioration effective de l'accès à l'eau potable (ce qui était le résultat attendu du projet), qui se traduit notamment par :

- Réduction des distances à parcourir
- Eau de meilleure qualité et recul des maladies hydriques et réduction des dépenses de santé

*Malgré les progrès obtenus en matière de couverture de la desserte en eau potable, la demande en infrastructures communautaires reste importante, notamment dans les villages à forte densité d'habitants, ou dans ceux ne disposant pas de ces types d'infrastructures.*

*Les usagers bénéficiaires et les membres des Comités apprécient les progrès réalisés au niveau de l'état des ouvrages, de la qualité et de la quantité d'eau distribuée. Ils font également état de leurs besoins qui restent importants à plusieurs titres :*

- *Durant la saison sèche :*
  - *le débit du point d'eau diminue et il faut en limiter l'accès, ou réguler les activités de puisage ;*
  - *les ménages riverains des points d'eau taris viennent s'approvisionner auprès de ceux qui fonctionnent.*
- *Certains quartiers ne disposent pas d'ouvrage d'APE fiable.*

*Ces attentes et besoins semblent justifiées au regard des normes sectorielles du MINEE et de l'OMS<sup>16</sup>, mais elles demanderaient à être précisées et quantifiées.*

<sup>15</sup> Notamment prise en compte des résultats d'analyse d'échantillons de l'eau de la première année pour améliorer les mesures de protection des points d'eau au niveau des cahiers des charges des travaux

<sup>16</sup> Notamment : distance maximale de 1,5 km entre deux points d'eau potable, desserte de 150 personnes maximum pour un puits équipé de pompe à motricité humaine, ...

## 1.2 GESTION ET MAINTENANCE DES OUVRAGES D'AEP

### A. Analyse technico économique des coûts de fonctionnement, d'entretien et de maintenance des ouvrages AEP

L'Etude réalisée en 2009 avec la contribution de l'ENGEES et de l'ENSP a permis de disposer des premiers éléments de réflexion pour estimer le budget de la future structure intercommunale et réfléchir (avec les résultats de l'étude sur le consentement à payer) au prix de l'eau.

Cette approche semble réaliste dans la mesure où l'étude prend en compte les coûts :

- directement liés à la production de l'eau ;
- de maintenance préventive et curative, notamment en fonction des différents types d'installation ;
- d'exploitation via la structure intercommunale.

### B. Mise en place pérenne d'un stock de pièces détachées

#### 2009

- Choix de 3 types de pompes standard dans le département, conformément aux préconisations du MINEE (Volanta, SWN 80 ; India Mark II / SOVEMA)
- Liste des pièces détachées susceptibles de constituer le futur stock
- Début de constitution du stock de pièces détachées (notamment via les diagnostics des Scan Water réalisés avec le SDEA)

#### 2010

Définition du contenu définitif du stock de pièces détachées avec le SDEA et lancement des commandes auprès des fournisseurs.

Aujourd'hui, le stock est constitué en partie, et les modalités de fonctionnement sont en cours d'élaboration (cf. ci-dessous).

### C. Formation des artisans réparateurs

#### 2008 et 2009

Identification des artisans réparateurs par la technicienne et les animateurs : organisation d'une journée d'information.

#### 2010 et 2011 :

Expérimentation d'un partenariat avec le PEP (Projet Eau Potable)<sup>17</sup> du Diocèse de Bafia pour la réalisation de la maintenance des ouvrages, en vue de définir une procédure de maintenance préventive et curative au sein du futur syndicat des communes.

Dans un premier temps, le PEP a été mobilisé pour appuyer l'équipe au niveau du diagnostic de réhabilitation des ouvrages. Par la suite, le projet s'est beaucoup appuyé sur les techniciens du PEP pour les interventions suite à des pannes signalées par les Comités de Gestion via leur animateur.

Grâce aux éléments contenus dans la base de données, le réparateur, à partir du type de pompe et des caractéristiques de la panne, se munit d'un kit de réparation qui lui permet de réaliser en un seul déplacement le diagnostic et la réparation. Le délai d'intervention est en moyenne de 7 jours, ce qui est conforme aux résultats attendus et considéré comme satisfaisant.

<sup>17</sup> En place depuis plus de 20 ans dans le département, ce projet a formé une équipe de techniciens compétents pour assurer l'entretien et la réparation des différents types d'ouvrages sur le territoire du diocèse : département du Mbam et Inoubou, de la Lékié et du Mbam et Kim. Aujourd'hui, ce projet fonctionne comme une petite entreprise, avec un responsable (bénévole retraité) et 3 salariés.

*Le partenariat avec le PEP du Diocèse de Bafia relève d'une logique gagnant / gagnant :*

*- Pour le projet GEMI qui a pu s'appuyer sur une équipe fiable pour la maintenance des ouvrages*

*- Pour le PEP qui a ainsi bénéficié de retombées économiques conséquentes : aujourd'hui le projet GEMI génère 25 à 30 % de son chiffre d'affaire.*

*Mais cette situation rend le PEP fortement dépendant de l'évolution du projet GEMI, et de la future organisation du SYCOMI (notamment au niveau du choix d'externaliser ou non la maintenance des ouvrages).*

Un gros travail sur les procédures d'entretien des ouvrages, articulées avec le PEP a été réalisé à l'occasion de la mission du SDEA, en novembre 2011. Le principe retenu est que le SYCOMI doit intervenir sur l'ensemble du département, et auprès de tous les Comités, qu'ils soient ou non adhérents. Les adhérents bénéficieront d'un tarif préférentiel, ce qui devrait constituer une incitation à adhérer. Ces mesures sont en cours de formalisation dans le guide de procédures du SYCOMI

## **D. Création et/ou redynamisation des Comités de Gestion**

Les activités d'ingénierie sociale précèdent les travaux de construction et de réhabilitation des ouvrages. Elles les accompagnent et se poursuivent après leur réalisation. Elles se déclinent en :

- information et sensibilisation des usagers à l'organisation autour des points d'eau,
- appui à la structuration des comités de gestion,
- accompagnement des comités de gestion au niveau de leur fonctionnement,
- suivi des travaux de réhabilitation pour les comités de gestion concernés, et mobilisation de l'apport communautaire (apport en numéraire et/ou en main-d'œuvre non qualifiée) ;
- suivi de l'utilisation et de l'entretien du point d'eau.
- Mobilisation post travaux pour la collecte des redevances eau

Ces activités visent à renforcer les capacités des bénéficiaires.

En vue de leur reconnaissance formelle par le SYCOMI, plus de 58 comités de gestion sont légalisés auprès des autorités administratives. Ces comités ont recensé les ménages de leur ressort et collectent périodiquement leurs contributions. Mais la majorité d'entre eux ne dispose pas encore d'un compte bancaire ou d'épargne ouvert dans un établissement de micro finance visant à sécuriser les mouvements financiers.

Le département du Mbam et Inoubou étant très vaste, il peut s'écouler 2 à 3 mois entre 2 visites de l'animateur. Il en résulte un risque de « déperdition » de l'efficacité des messages de sensibilisation. Pour palier ce risque, il est demandé aux animateurs, lors de leur « tournées », de s'arrêter de façon systématique auprès de chaque Comité se situant sur leur chemin.

### **2008 :**

Simultanément au recensement des points d'eau, les animateurs appuient la création ou identifient les Comités de gestion existants et dans tous les cas les accompagnent avec :

- un travail de restructuration : création d'un bureau et d'une assemblée générale, adoption d'un règlement intérieur, légalisation en préfecture, ouverture d'un compte bancaire ou d'épargne
- une formation du Comité en gestion et entretien des points d'eau,
- un appui dans leur travail auprès des populations : sensibilisation des populations, consentement à payer, collecte des contributions, résolution des conflits.

**La structuration des Comités de gestion est caractérisée par :**

- Un bureau comprenant généralement : un président, un trésorier, un commissaire aux comptes, un secrétaire.
- Un mode d'organisation et de fonctionnement : missions, fréquences des réunions, taux de contribution des usagers.
- Certains Comités ont en charge plusieurs points d'eau.

**Rédaction des textes constitutifs :** statuts et règlement intérieur, et légalisation par les services de la Préfecture.

### **2009, 2010 et 2011**

- Poursuite du travail d'accompagnement des Comités ;
- Suivi des travaux de réhabilitation des points d'eau ;

- Suivi de l'entretien des points d'eau.

261 comités (pour 461 points d'eau<sup>18</sup>), ont été créés et/ou redynamisés, depuis le début du projet. La différence tient au fait que quelques Comités ont en charge plusieurs points d'eau, et qu'un certain nombre n'ont pas bénéficié de l'accompagnement du projet.

Le projet GEMI a veillé à la promotion de l'égalité genre à toutes les étapes de son exécution. Les femmes ont pris une part active à toutes les réunions de sensibilisation. Lors de la mise sur pied des bureaux des comités de gestion ou de leur redynamisation, elles ont été sollicitées pour candidater aux différents postes et ont été responsabilisées.

Le taux de participation des femmes aux bureaux, pratiquement nul au démarrage, atteint aujourd'hui 42,6 %, ce qui est proche des 50 % visés par le projet. Cette moyenne reflète une grande disparité : de 0 à 98 %. Il y a donc encore des Comités dont le bureau ne comporte aucune femme, ce qui n'est pas conforme aux attentes. Le fait que le travail d'animation ait été focalisé sur la gestion des points d'eau pourrait (du moins en partie<sup>19</sup>) expliquer la difficulté à impliquer davantage de femmes, celles-ci ne se sentant pas forcément directement concernées par ces aspects « administratifs », un peu éloignés de leurs préoccupations quotidiennes.

#### Les comités de gestion ne sont pas homogènes

- Les bureaux comptent de 5 à 12 membres. Ils comprennent souvent, en plus du minimum de postes exigés pour la composition du bureau (président, secrétaire, trésorier), des personnes occupant les fonctions de commissaire aux comptes, conseiller, fontainier, agent sanitaire, ... Cela n'est pas, à priori préjudiciable, et témoigne d'une certaine appropriation du dispositif par les bénéficiaires.
- Si tous les comités sont légalisés, la plupart sont encore réticents à ouvrir un compte bancaire ou d'épargne, essentiellement par méfiance à l'égard de l'institution bancaire, et réticence à payer les frais inhérents à l'ouverture d'un compte. Par ailleurs ouvrir un compte suppose des déplacements, consommateurs à la fois de temps et d'argent.
- Ils n'appliquent pas tous le taux départemental de contribution fixé à 500 FCFA / mois et par ménage<sup>20</sup>. Certains Comités, qui pratiquaient des taux inférieurs avant le début du projet, ne les ont pas modifiés. Les représentants des 2 Comités d'Usagers (CU) rencontrés dans ce cas de figure étaient prêts à s'aligner sur le taux départemental, mais hésitaient par peur des difficultés de recouvrement.
- La plupart rencontrent des difficultés dans le recouvrement des cotisations auprès des ménages<sup>21</sup> (l'eau est « gratuite »), mais les stratégies adoptées diffèrent. Certains refusent l'accès à l'ouvrage aux ménages non à jour, d'autres les laissent prendre de l'eau en continuant le travail de sensibilisation. Le principe préconisé (mais non imposé) par le projet « qui puise l'eau paie », n'est donc pas unanimement appliqué.
- Différentes réactions face aux actes de vandalisme : sécurisation, mesures coercitives, ouverture permanente, ...
- La plupart ont entendu parler du SYCOMI (et sont prêts à y adhérer), mais la perception du futur dispositif n'est pas toujours très claire. On observe également une certaine crainte de la part des CU à l'égard de la gestion du service de l'eau par le SYCOMI (donc les communes), manque de réactivité, fiabilité, et durabilité réelle du processus.

L'adhésion au SYCOMI repose sur le volontariat mais est conditionnée au respect d'un certain nombre de critères : ouverture d'un compte, l'application du taux départemental, nombre minimum d'abonnés « fiables », ... La poursuite du renforcement du nombre de CU adhérents (indispensable à l'assise et à l'autonomisation du dispositif), dépend du travail de sensibilisation / information dispensé par les animateurs, et de la capacité du Syndicat à démontrer son utilité.

<sup>18</sup> Nombre d'ouvrages recensés au niveau du département. Seuls 362 sont fonctionnels (81 en panne, 18 abandonnés) – SIGCO, Novembre 2011

<sup>19</sup> Une autre raison avancée est la réticence de certains hommes à laisser leur femme s'investir dans cette activité

<sup>20</sup> Ainsi le Comité de Boko (Dek), qui affiche un taux de recouvrement de 100 %, continue à appliquer le taux en vigueur avant le démarrage du projet : 5000 FCFA /an. Cette somme est recouvrée en 1 fois.

<sup>21</sup> Quasiment tous les représentants des 18 comités d'usagers rencontrés se plaignent de difficultés dans le recouvrement des contributions des usagers (moins de 50 % à 100 % de recouvrement des contributions des ménages). Mais la situation n'est pas homogène :

- Le recouvrement varie en fonction des saisons : il est plus facile en saison sèche, car les ménages ont moins de solutions alternatives d'approvisionnement (tarissement des points d'eau)
- L'approvisionnement en eau est ou non autorisé aux personnes qui ne paient pas
- Les modalités d'organisation du recouvrement sont variables : porte à porte, collecte certains jours du mois à côté du point d'eau, ...

## E. Formation des Comités à la gestion des points d'eau

- Production d'un support pédagogique par l'expert en animation (ERA).
- Organisation des formations (une journée<sup>22</sup>) par les animateurs en 2009 et 2010 : 50 sessions de formation organisées au bénéfice de 159 comités formés (1916 participants dont 43 % de femmes). Un support de formation sous forme de livret est remis à chaque participant.
- Formation en 2011 des Comités de gestion des derniers ouvrages réhabilités ou construits (7 comités, 46 participants dont 18 femmes).
- Organisation fin 2010 d'une formation spécifique des Comités d'usagers des 6 Scan Water en cours de réhabilitation dans le cadre du projet.

*Les efforts des animateurs se sont concentrés, durant les 3 premières années sur la redynamisation des comités : structuration, mise en place de procédures et règles de gestion, entretien des points d'eau, travail auprès des populations sur la résolution des conflits, le consentement à payer, le recouvrement des contributions, ....*

*L'accompagnement des bénéficiaires en matière d'éducation sanitaire et environnementale axée sur l'hygiène en vue de la prévention des maladies hydriques n'a démarré qu'en 2011 principalement dans les écoles primaires et en ciblant les élèves et les enseignants.*

## 1.3 ORGANISATION INTERCOMMUNALE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

### A. Diagnostic des acteurs de la zone

Cette étude a été réalisée par un prestataire externe fin 2008. Elle permet notamment d'identifier les différents acteurs relevant du secteur de l'eau et de l'assainissement, présents dans le département du Mbam et Inoubou ; Elle souligne également le manque de coordination et de circulation d'information, entre les acteurs du « terrain », mais aussi entre le niveau institutionnel et l'échelon local. Les résultats ont notamment permis de préciser la composition du Comité Départemental de l'Eau.

### B. Dispositif de concertation entre les acteurs « Eau et assainissement » de la zone du projet, et stratégie locale de l'eau et l'assainissement

En dehors de la réunion de démarrage du projet en février 2008<sup>23</sup>, le Comité départemental de l'eau du Mbam et Inoubou s'est réuni pour la première fois le 11 décembre 2008 à Bafia avec 67 participants, puis en janvier 2010 (90 participants) et le 28 avril 2011 (83 participants). Les actes ont été distribués à tous les participants.

Cette instance est composée de représentants des Institutions nationales concernées (MINATD, MINEE, FEICOM, ...), des maires du département et de conseillers municipaux (présidents des Commissions Eau), des bailleurs de fonds, Comités de gestion, autres projets Eau potable, CVUC, CDE, Artisans réparateurs, acteurs opérationnels du projet GEMI.

<sup>22</sup> Thèmes abordés : principes de gestion, structuration et rôle des Comités, prix de l'eau, recouvrement, entretien des points d'eau, ...

<sup>23</sup> Qui avait valeur de « comité départemental », puisqu'invitant les mêmes acteurs

*Le Comité Départemental de l'Eau s'est avéré être principalement un lieu d'échanges d'informations (notamment sur les avancées du projet) et de réflexion sur des problématiques d'actualité<sup>24</sup>. Le dispositif du SYCOMI résulte d'un démarche politique, et a permis la prise d'importantes décisions stratégiques (création du Syndicat, fixation du prix de l'eau, modalités d'intervention, ...), Ces éléments peuvent constituer les premières étapes de la définition et la mise en œuvre d'une politique sectorielle commune de l'eau et de l'assainissement dans le département (politique d'investissement, définition des objectifs et résultats attendus, identification des priorités, déclinaison au niveau local de la politique nationale....) qui pourrait être « portée » par le Comité Départemental de l'Eau.*

## C. Maîtrise d'ouvrage intercommunale (émergence et accompagnement)

L'un des principaux résultats du projet GEMI est la création du SYCOMI, avec la signature de la convention constitutive le 4 novembre 2010 par les 9 communes adhérentes. Le SYCOMI est une structure intercommunale dont l'objet est l'exercice des compétences en matière d'alimentation en eau potable sur le territoire des communes syndiquées, à l'exception du réseau public de distribution concédée par l'Etat et dans le domaine d'assainissement de base.

Le contexte camerounais de la décentralisation ne facilite pas la mise en œuvre d'un tel processus : les élus doivent à la fois créer l'échelon intercommunal au niveau politique, mettre en place les outils nécessaires à son fonctionnement, ... sans appui ni accompagnement de l'Etat, ou référence à d'autres expériences locales comparables. Le regard extérieur et l'appui du SDEA sont d'autant plus utiles et pertinents dans ce cadre.

La mise en œuvre des différentes activités du projet a permis le renforcement des capacités des Communes du Mbam et Inoubou, au niveau de la maîtrise d'ouvrage de l'eau et de l'assainissement<sup>25</sup>, de leur territoire à travers :

- l'amélioration des performances relatives aux systèmes en gestion communautaire;
- la définition claire des responsabilités ;
- l'amélioration de la gestion et de l'exploitation des ouvrages (transparence) ;
- le suivi de l'utilisation, l'entretien et la maintenance des infrastructures.

Outre la convention constitutive, le SYCOMI est doté d'un règlement intérieur.

Le budget de l'exercice 2011 a été voté mais pas exécuté, GEMI étant encore en activité. Le budget 2012 a été voté le 5 décembre 2011.

Un compte bancaire a été ouvert fin novembre 2011 ;

L'organigramme du syndicat est en cours de finalisation.

Le SYCOMI est le tout premier syndicat des communes de 2<sup>e</sup> génération au Cameroun conforme à la Loi de 2004. L'actuel président du SYCOMI a été élu, par les conseillers syndicaux lors du conseil syndical du 15 mars 2011.

La mise en œuvre de cette activité a bénéficié d'une forte implication des partenaires alsaciens du projet, le SDEA et l'ENGEES. Ils ont appuyé la réflexion sur la structuration politique, juridique et financière du Syndicat. Lors de chaque mission, des rencontres et réunions de travail ont été organisées :

- Au niveau national avec les ministères et institutions concernées ou intéressées par le projet et/ou la problématique de l'intercommunalité ;

<sup>24</sup> Le document relatif à la PAEPAR (Politique d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural) publié en mars 2008, a permis de disposer d'un cadre de référence pour les réflexions relatives à la politique locale de l'eau menées dans le cadre du projet.

<sup>25</sup> A savoir leur capacité à

- définir les choix et orientations stratégiques et politiques conformes aux orientations nationales et qui répondent aux attentes et besoins des citoyens, et à les traduire au niveau de la planification et en plans d'action,
- organiser leurs services de façon adéquate et gérer la relation entre techniciens et élus,
- piloter la réalisation des infrastructures, mettre en place/ négocier un mode de gestion et le suivre ...
- ...

- Au niveau local avec les acteurs et partenaires du projet.

**2009 :**

- Mission de 3 maires Camerounais en Alsace (avec la participation de 2 maires aux premières assises de la coopération décentralisée à Bruxelles).
- Lancement d'une étude juridique sur la constitution du SYCOMI.

**2010 :**

- Finalisation de l'étude et validation des textes constitutifs du SYCOMI : Convention, Statuts, Organigramme,
- Vote des délibérations dans les communes,
- Signature de la Convention constitutive du SYCOMI le 4 novembre 2010.

**2011 :**

- 15 mars : 1<sup>ère</sup> session du SYCOMI : vote du budget de l'exercice 2011 et élection du Président, M. Obieni Thomas Dupont, par ailleurs Maire de la Commune de Ndikinimiki,
- 29 mars au 2 avril : 3 maires du SYCOMI en Alsace et participation aux assises européennes de la coopération décentralisée à Bruxelles
- 12 octobre : 2<sup>ème</sup> session : vote de la redevance eau, de la contribution des communes, de l'organigramme, du règlement intérieur,
- Une 3<sup>ème</sup> session pour le vote du budget 2012 est programmée en décembre<sup>26</sup>.

Un projet de Convention entre le SYCOMI et les comités d'usagers est en cours d'approbation à la Préfecture du Mbam et Inoubou.

Elle précise les conditions d'adhésion des comités au SYCOMI :

- Comité légalisé ;
- Contributions fixée à 500 FCFA/ménage /mois (taux départemental) ;
- Versement des redevances sur le compte du SYCOMI. Une subvention de fonctionnement sera attribuée aux CU conventionnés.

En contrepartie de leur adhésion et sous réserve d'être à jour de leurs cotisations, les comités bénéficieront des services du SYCOMI : maintenance, investissements supplémentaires, analyse de la qualité de l'eau, accompagnement par les animateurs, ...

Dans leur évolution juridique et statutaire, les comités de gestion sont appelés à devenir des comités d'usagers. Les conventions de collaboration entre le SYCOMI et les comités d'usagers pour l'usage d'un ou plusieurs points d'eau, qui devraient définir les modalités de gestion, d'entretien et de maintenance des ouvrages d'alimentation en eau potable ne sont pas encore signées (le projet de texte a été soumis à l'approbation du Préfet).

La contractualisation devrait être mise en place progressivement par le SYCOMI. Le recensement des comités de gestion remplissant les conditions exigées pour la signature est en cours.

Sur les 261 comités, environ 50 remplissent déjà les conditions, et 50 autres en sont proches. Le budget 2012 a été élaboré sur la base de 75 comités adhérents, l'objectif visé étant d'obtenir, à terme, l'adhésion de la totalité des comités.

Il est prévu que 75 comités d'usagers soient opérationnels à la fin de l'année 2011 pour bénéficier du service public de l'eau : légalisation, compte en banque, paiement de la redevance eau, tenue régulière des réunions...

---

<sup>26</sup> Idem

*Le SYCOMI existe « officiellement » depuis le 4 novembre 2010. Il est doté d'un statut (convention concordante signée entre les communes membres) et d'un règlement intérieur et a voté son budget pour l'exercice 2011 (non exécuté) et pour l'exercice 2012.*

*Un compte bancaire a été ouvert fin novembre 2011.*

*Chaque commune du SYCOMI a créé au sein de son Conseil Municipal une commission « Eau et Assainissement », et a voté une délibération transférant la compétence « Eau / assainissement » au syndicat.*

*La création du SYCOMI constitue une avancée pour la décentralisation<sup>27</sup>. Le travail réalisé a contribué à l'application effective de la Loi sur la décentralisation. En tant que projet pilote, il a permis d'explorer les conditions de création d'un syndicat intercommunal, avec le soutien effectif de l'autorité de tutelle et de la Préfecture, ...*

*Cette expérience a inspiré d'autres expériences liées à l'intercommunalité au Cameroun :*

- *Le Syndicat des communes du Nyong et Kélé (SYNCONYK), (avec l'appui de la coopération allemande dans le cadre du GIZ/PADDL) : travail sur l'amélioration des routes et un atelier de forage*
- *Le Syndicat des communes des Hauts Plateaux : Plan directeur d'électrification en milieu rural.*

*Avec l'appui de la coopération Allemande, un travail de fond sur l'intercommunalité est engagé au Cameroun.*

*Dans ce cadre, le FEICOM a organisé en juin 2011 à Yaoundé, un séminaire sur ce thème. Cette rencontre a permis de :*

- *Faire le point sur la législation en vigueur ;*
- *Présenter les 3 expériences en cours ;*
- *Présenter un projet de Guide sur l'intercommunalité. Les responsables du SYCOMI et de l'IRCOD devraient être invités à participer au groupe de travail constitué à cet effet.*

#### **Fonctionnement du SYCOMI :**

- ✓ Le transfert du personnel du projet au SYCOMI est envisagé mais les modalités n'ont pas été définies de façon anticipée, le Président hésitant à prendre cet engagement.  
Un mois avant le terme du projet, les membres actuels de l'équipe GEMI n'avaient pas de visibilité sur leur devenir professionnel.  
Une solution transitoire permettant de couvrir la période entre la fin du projet (mi-décembre) et la fin de l'année 2011 a été trouvée avec ERA qui a recruté le personnel pour le mettre à la disposition du syndicat durant la 2<sup>ème</sup> quinzaine de décembre.  
Le personnel s'est retrouvé sans contrat entre le 1<sup>er</sup> et le 11 janvier 2012, date à laquelle le Président a signé leurs contrats de travail, à l'issue d'un entretien.
- ✓ Les maires ont compris l'intérêt et l'utilité du SYCOMI : culture de la maintenance, implication des usagers, durabilité des installations, préservation de la ressource en eau ... Mais ils restent, dans la réalité attachés à des représentations « plus traditionnelles » de l'accès à l'eau potable. En tant qu'élus et responsables de territoires où de nombreux besoins subsistent en matière d'accès à l'eau potable, ils sont aussi demandeurs de réalisations concrètes, à court terme / mandat : nombre d'infrastructures ...
- ✓ Le SYCOMI n'a pratiquement pas de capacité d'investissement<sup>28</sup>, mais les communes membres peuvent accéder aux financements classiques, notamment via le FEICOM. Une convention FEICOM / SYCOMI, en cours de négociation, devrait faire avancer ce point.
- ✓ Le dispositif permet également aux maires du département d'occuper des postes valorisants et valorisés à travers la nouvelle structure intercommunale : ils sont « membres du SYCOMI », ce qui peut représenter une étape conséquente dans leur carrière.

<sup>27</sup> Sur ce point, cf. le §. « Pertinence du SYCOMI », p. 49.

<sup>28</sup> Les budgets 2011 et 2012, votés, concernent les charges de fonctionnement. Il a également une part investissement, minime, basée sur la mise en conformité des points d'eau et quelques forages suite à la dotation d'investissements de l'Etat pour l'eau (environ 9 millions/commune).

## 1.4 CONNAISSANCE DES DONNEES LIEES AUX OUVRAGES AEP ET A LA RESSOURCE EN EAU

### A. Caractérisation des ouvrages AEP

Une première actualisation de la caractérisation des ouvrages (à partir de l'étude diagnostic de 2005) a été réalisée par les animateurs entre avril et juin 2008. Ce travail s'est poursuivi tout au long du projet, pour tenir compte des évolutions (nouvelles constructions, ...) et permet de disposer des éléments suivants :

- Nombre, type et état des ouvrages ;
- Type d'ouvrage et qualité de l'eau de consommation ;
- Type d'organisation de gestion de la maintenance.

### B. Base de données et SIG

Il a été mis en place une base de données constituée d'un SIG et d'une cartographie des points d'eau par commune. Cet outil permet de visualiser l'implantation et la répartition des ouvrages dans le Département du Mbam et Inoubou.

Mais l'exploitation optimale de cet outil rencontre encore des problèmes liés d'une part à la maîtrise de la complexité des applications par les utilisateurs, et d'autre part à l'instabilité du réseau informatique à Bafia.

#### Année 2008 :

- Formation de l'équipe projet à la maîtrise du tableur utilisé (5 jours).
- Acquisition du logiciel MAPINFO.
- Saisie sous Excel des données quantitatives en attendant le fonctionnement effectif de la base de données.

#### Année 2009

- Mobilisation d'un prestataire extérieur pour appuyer l'équipe projet sur ce volet : formation, conception et développement de l'outil.
- Appui du SDEA en lien avec le prestataire.
- Réception définitive de l'application « SIGCO » en novembre.
- Démarrage de la saisie des données.

#### Année 2010

- Mission d'appui ENGEES / ESF.
- Démarrage de l'exploitation des données.

#### Année 2011

Finalisation de la saisie des données

*SIGCO est lié à deux logiciels:*

- Un logiciel de base de données (Access) ;
- Un logiciel de cartographie (Map Info).

*C'est un outil facilement « accessible », aux plans techniques et financier, et qui constitue :*

- Une « mémoire » dynamique de la situation de l'AEP dans le département, transférée au SYCOMI qui devra se montrer capable de l'alimenter, et de la faire fonctionner. Les niveaux d'utilisation (administrateur / mise à jour des données / consultation des informations) devront être respectés pour permettre une pérennisation et utilisation optimale de l'outil par le syndicat et ses partenaires.
- Les premiers éléments de connaissance de la ressource en eau, qui pourraient être utilisés dans le cadre d'une politique locale de GIRE (gestion intégrée de la ressource en eau).

## C. Analyses de l'eau fournie par les ouvrages d'AEP

Réalisation d'analyses physico-chimiques et bactériologiques par le laboratoire LESEAU – ENSP de Yaoundé, avec la contribution d'étudiants de l'ENSP pour la réalisation des prélèvements. Certains résultats (notamment pour 2009) restent aléatoires, car fortement dépendants des conditions de prélèvement des échantillons. En 2011, des échantillons ont été confiés à l'Institut Pasteur de Yaoundé en vue de vérifier certains résultats.

Résultats 2008 : qualité de l'eau très détériorée :

- 15,1 % des points d'eau : qualité moyenne à bonne ;
- 8,5 % des points d'eau : risque immédiat pour la santé publique, à fermer ;
- 76,4 % des points d'eau peuvent être améliorés.

Résultats 2009 : qualité de l'eau très détériorée :

- 8,7% des points d'eau : qualité moyenne à bonne ;
- 45 % des points d'eau : risque immédiat pour la santé publique, à fermer ;
- 46,3 % des points d'eau peuvent être améliorés.

Résultats 2010 : qualité de l'eau en nette amélioration :

- 94 % des points d'eau : qualité moyenne à bonne
- 6 % des points d'eau : qualité suspecte

L'ampleur de l'amélioration constatée a semblé « suspecte ». Les conditions de prélèvement, de conservation et de transport des échantillons étant susceptibles de fausser les résultats, les responsables du projet ont préféré appréhender ces chiffres avec beaucoup de prudence et demander des contre analyses au Centre Pasteur.

*Les résultats des analyses montrent une nette amélioration en 4 ans de la qualité de l'eau. Ils ont dû être pris en compte pour améliorer la conception des ouvrages et définir la stratégie de communication (organisation des campagnes de sensibilisation à l'hygiène). En raison de leur caractère encore trop aléatoire, ils n'ont pas encore été communiqués aux Comités d'usagers.*

*Le choix par le Projet GEMI d'accueillir en son sein des stagiaires (étudiants) procède d'une logique de participation à la formation de la jeunesse Camerounaise et Française et de mobilisation des ressources en laboratoires de l'ENSP.*

## D. Identification en zone urbaine ou péri urbaines de zones à risques de pollution ou d'épuisement des points d'eau

Etude réalisée avec la contribution de l'ENGEES et du SDEA en 2009.

Les résultats et les mesures de protection préconisées ont été pris en compte :

- dans les schémas de réhabilitation des points d'eau à réhabiliter ;
- par les animateurs au niveau du travail avec les Comité d'usagers concernés.

Le rapport a été largement diffusé auprès des acteurs institutionnels concernés.

### 1.5 SENSIBILISATION DES USAGERS PAR RAPPORT A L'EAU (UTILISATION, PROTECTION DE LA RESSOURCE)

Cette activité concerne l'accompagnement des bénéficiaires en matière d'éducation sanitaire et environnementale axée sur l'hygiène en vue de la prévention des maladies hydriques.

Bien que n'ayant pas été budgétisée spécifiquement ou de façon distincte, cette activité a démarré en 2011 et a été mise en œuvre par les animateurs dans le cadre de leurs missions :

- contenu préparé, notamment à partir des résultats des analyses,
- élaboration d'outils et matériels pédagogiques,

- actions de sensibilisation auprès les Comités de Gestion et dans les écoles primaires en ciblant les élèves et les enseignants.

## 1.6 CONSTRUCTION DE 12 BLOCS LATRINES A FAIBLE COUT AUPRES DE STRUCTURES A VOCATION SOCIALE ET/OU ECONOMIQUE

### **Construction de 4 blocs de 6 compartiments dans 4 marchés (Kiiki, Bafia, Nitoukou, Bokito) :**

- **Préparation en 2009** : choix techniques (double fosse ventilée) avec la contribution d'ERA, procédures de passation des marchés.
- Construction des latrines en 2010, puis :
- Séance de travail entre l'ingénieur du projet et chaque maire concerné : présentation du fonctionnement, pistes de modes de gestion, et budget prévisionnel.
- Formation des représentants des communes et gestionnaires, remise d'un manuel d'entretien et d'un cahier des charges relatif au contrat à passer entre la mairie et le gestionnaire.
- Construction en 2011 des autres blocs latrines dans des écoles et structures de santé.

*Fin 2011, au moment de l'évaluation, les 04 latrines construites ne sont pas utilisées. Trois (03) n'ont jamais été mises en service, et une a été fermée par la mairie quelques semaines après son ouverture. Les raisons avancées de ce dysfonctionnement sont diverses :*

- *Les gestionnaires identifiés et formés habitent loin (environ 20 km des installations) ;*
- *La gestion des latrines n'est pas très lucrative, mais pourrait constituer une source de revenus complémentaire ;*
- *La motivation des maires à l'origine du projet pour cette activité n'a pas été partagée par leurs successeurs.*

*Il semble que les mairies envisagent de solutionner ce problème (désignation d'un nouveau gestionnaire à Balamba, mise en place d'une police et de mesures coercitives pour le respect de la salubrité dans les marchés), mais les modalités ne sont pas encore clairement définies, et en période pré – électorale, les élus hésitent fortement à prendre et faire appliquer des mesures « impopulaires ».*

*Ces constructions suscitent des interrogations sur les **choix techniques** (présence de douches, vidange des fosses, utilisation des sous produits en agriculture compte tenu des pratiques de fertilisation locales, ...) et les modalités de gestion prévues, mais ceux-ci peuvent être justifiés par le **caractère expérimental** du volet assainissement.*

*L'analyse des difficultés rencontrées devra permettre de mettre en place, avec les équipes municipales en places après les élections municipales de 2012, un programme et une stratégie plus adaptés.*

## 2 SUIVI FINANCIER

Comme mentionné dans le chapitre introductif, le budget prévisionnel du projet sur 4 ans (décembre 2007 – décembre 2011), est de 1 778 605 €. L'origine des ressources se répartit ainsi :

IRCOD (dont Région Alsace, Agence de l'eau)	11,38 %
Les 8 communes partenaires	5,67 %
Union européenne	55,13 %
Agence Française de Développement	24,22 %
SDEA	1,69 %
Contribution en espèces des bénéficiaires	1,49 %
Contribution en travail des bénéficiaires	0,42 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>

Au 31.08.2011, les dépenses étaient engagées à 73,26 %, et les ressources à 79,69 %.

La mise en œuvre des activités s'est heurtée à certaines difficultés dont :

- Sous évaluation des coûts de réhabilitation des Scan Water et retard ;
- Difficultés à mobiliser la contribution des communes à hauteur des prévisions.

Pour faire face à ces contraintes, les responsables du projet ont entrepris de réviser le budget à la hausse, et de mobiliser des ressources complémentaires. Ces ajustements, assortis d'une demande de prorogation d'un an pour achever les travaux de réhabilitation des Scan Water devraient faire l'objet d'un avenant à la Convention avec l'UE et l'AFD.

Le nouveau budget s'élève à 1 917 038 €, et prévoit les sources de financement suivantes :

IRCOD (dont Région Alsace, Agence de l'eau, F3E)	15,87 %
Les 8 communes partenaires	4,16 %
Union européenne	51,14 %
Agence Française de Développement	22,47 %
SDEA	4,69 %
Contribution en espèces des bénéficiaires	1,27 %
Contribution en travail des bénéficiaires	0,39 %
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>

Les ressources complémentaires proviennent principalement de:

- L'Agence de l'eau Rhin Meuse (via la contribution de l'IRCOD qui a pu augmenter de 85 000 €) ;
- Le SDEA, dont la contribution est passée de 30 000 à 90 000 € ;
- Le F3E, qui cofinance l'évaluation finale.

La contribution des communes camerounaises a été réduite, de l'ordre de 20 000 €.

## **3EME PARTIE : ANALYSE**

# 1 ANALYSE DE LA STRATEGIE DU PROJET

CRITERES D'EVALUATION	PRINCIPALES QUESTIONS EVALUATIVES	STRATEGIE DU PROJET
<b>PERTINENCE</b> <b>ET</b> <b>COHERENCE</b>	<p>Le projet est-il justifié au regard de la <b>situation locale</b> et quelle est l'articulation avec les <b>orientations nationales</b> et les autres interventions externes ?</p> <p>Les actions proposées sont-elles cohérentes par rapport aux besoins des populations ? Comment les parties prenantes ont-elles été identifiées et impliquées ?</p>	<p><b><u>Bilan globalement positif :</u></b></p> <p>Projet pertinent et cohérent au regard de la situation locale et des politiques nationales, notamment des réflexions en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au MINATD sur la décentralisation et l'intercommunalité ;</li> <li>- Au MINEE sur l'exercice des compétences transférées aux communes.</li> </ul> <p>Le Préfet du Département du Mbam et Inoubou est très impliqué et soutient le projet GEMI et le SYCOMI.</p> <p>La thématique de l'eau et de l'assainissement a été identifiée par les maires comme une priorité essentielle sur l'ensemble du département.</p> <p>Le projet répond différents problèmes spécifiques au département : accès à l'eau potable, coordination / information des acteurs, organisation de la maintenance, émergence d'une politique locale, ...</p> <p>L'avènement du SYCOMI et du Comité Départemental de l'Eau s'inscrit en droite ligne de la politique de la décentralisation au Cameroun. L'ensemble projet s'inscrit dans une logique de coopération décentralisée, basée sur l'établissement de relations durables entre élus locaux et techniciens.</p> <p>Les partenaires et les autres parties prenantes ont été associés en amont au montage du projet.</p> <p><b><u>Mais</u></b> pas de lien apparent avec les PDC (Plans de développement communaux) en place dans certaines communes concernées.</p>
<b>EFFICACITE</b> <b>ET</b> <b>EFFICIENCE</b>	<p>Y a-t-il eu une <b>contribution, implication</b> effective et adhésion des <b>acteurs</b> concernés à l'identification de la problématique et conception du projet</p> <p>Le rôle des partenaires est-il « logique » ?</p> <p>Comment la <b>complémentarité des financements</b> est-elle recherchée ?</p>	<p><b><u>Bilan positif :</u></b></p> <p>L'IRCOD a toujours entretenu un dialogue politique avec les autorités du pays/ Des Conventions avec le FEICOM et CVUC sont en place ou en voie de l'être.</p> <p>La diversité et la complémentarité des partenaires au Cameroun et en France a permis de travailler sur les différentes composantes de la gouvernance locale : organisationnelle, technique et politique.</p> <p>A souligner notamment la pertinence de la mobilisation du SDEA, et la forte implication de ses experts et représentants, aux plans technique et politique : rapport d'élus à élus – promotion d'une « Culture du service public ».</p> <p>Les ressources financières sont réparties entre les partenaires. Par rapport aux prévisions, les contributions de certains partenaires ont été révisées, afin de finaliser le projet tout en prenant en compte les contraintes et réalités contextuelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la contribution du SDEA (de 30 à 90 000 €),</li> <li>- Ajustement de la participation des communes.</li> </ul>

CRITERES D'EVALUATION	PRINCIPALES QUESTIONS EVALUATIVES	STRATEGIE DU PROJET
<b>IMPACT</b>	<p>Quelle est la <b>plus value / complémentarité</b> du projet GEMI par rapport aux autres actions menées au plan national ou dans le cadre de l'aide au développement pour accompagner la décentralisation et atteindre les OMD ?</p> <p>Quel est l'impact en matière de <b>gouvernance locale</b> de l'eau ?</p> <p>Quel est l'impact (négatif) de l'absence de <b>stratégies d'assainissement</b>, notamment pour la mise en place d'une gestion intégrée de l'eau et de l'assainissement ?</p>	<p><b>Bilan globalement positif :</b></p> <p>Le projet a induit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de réelles avancées au niveau de la décentralisation, avec la mise en place des décrets relatifs à l'intercommunalité.</li> <li>- d'autres expériences sur l'intercommunalité au Cameroun.</li> </ul> <p>L'accès à l'eau potable a effectivement progressé dans le département (aux plans qualitatif et quantitatif, et la plupart des bénéficiaires soulignent la diminution des maladies hydriques et la réduction des distances parcourues.</p> <p>A souligner également la prise de conscience des enjeux de l'eau par les bénéficiaires et les communautés, leur responsabilisation sur la question de la gestion et de l'entretien des points d'eau.</p> <p>Leur implication dans le SYCOMI peut représenter pour les maires une étape dans leur carrière.</p> <p>Des décisions stratégiques à travers le dispositif SYCOMI, qui peuvent préfigurer l'émergence d'une politique commune eau / assainissement, déclinaison de la politique nationale au niveau du département.</p> <p><b>Mais :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'avancée significative au niveau de l'assainissement<sup>29</sup>,</li> <li>- La sensibilisation sur les questions de santé / hygiène n'a démarré qu'en 2011.</li> </ul>

<sup>29</sup> L'action prévue était expérimentale dans ce domaine : les difficultés rencontrées vont permettre d'ajuster les propositions, en vue de reprendre le travail sur cette thématique après les élections municipales de 2012

CRITERES D'EVALUATION	PRINCIPALES QUESTIONS EVALUATIVES	STRATEGIE DU PROJET
VIABILITE	<p>Les <b>résultats</b> obtenus le resteront ils à <b>long terme</b><sup>30</sup> ?                      Comment les résultats / réussites de ce projet pilote (décentralisation / intercommunalité, politique de l'eau et de l'assainissement, GIRE, soutien aux coopérations décentralisées au Cameroun, ...) peuvent-ils être <b>poursuivis, repris sur d'autres territoires camerounais</b><sup>31</sup> ?</p>	<p><b>Bilan mitigé :</b></p> <p>Le partenariat entre le GEMI et le PEP du diocèse de Bafia doit permettre d'assurer une maintenance efficace et efficiente des ouvrages.</p> <p>Les changements de comportement amorcés au niveau des bénéficiaires ne sont pas encore acquis.                      Encore beaucoup à faire au niveau de l'hygiène / santé. La sensibilisation dans ce domaine n'a commencé que fin 2011, et les résultats attendus, notamment au niveau du changement de comportement des usagers n'est pas encore perceptible.                      La collecte des contributions des usagers ne débouche pas systématiquement sur l'ouverture des comptes d'épargne pour les sécuriser.                      Réticences de certains Comités à cotiser au SYCOMI                      Fragilité du dispositif en raison des changements de président suite aux décès des maires actifs, motivés et compétents.                      La stratégie de mise en place d'un magasin de stock de pièces de rechange est jugée pertinente et en partie mise en œuvre. Les procédures d'entretien des ouvrages ont été définies, mais certaines modalités de fonctionnement sont encore incertaines : recrutement d'un technicien pas effectif, approvisionnement auprès de certains fournisseurs non garanti, ...</p> <p>Cette expérience pourrait s'inscrire dans le travail de réflexion sur l'intercommunalité engagé au niveau du FEICOM ; avec le soutien de la coopération allemande.</p> <p>L'amorce de connaissance de la ressource en eau à partir de la base de données / SIGCO pourrait alimenter une politique locale de GIRE.</p>

<sup>30</sup> Les conditions de pérennisation des résultats obtenus sont présentées dans le chapitre sur les recommandations

<sup>31</sup> Cf. chapitre sur les recommandations

## 2 ANALYSE DE LA STRATEGIE D'INTERVENTION

CRITERES D'EVALUATION	PRINCIPALES QUESTIONS EVALUATIVES	STRATEGIE D'INTERVENTION
PERTINENCE ET COHERENCE	<p>Les contraintes de l'environnement ont-elles été prises en compte ?</p> <p>Le <b>rôle des acteurs</b> et le fonctionnement des <b>instances de pilotage</b> sont ils clairs et adaptés ?</p> <p>Le dispositif de <b>contractualisation</b> et de suivi est il cohérent ?</p>	<p><b>Bilan positif :</b></p> <p>Partenaires mobilisés et impliqués en amont et à toutes les phases du projet</p> <p>Projet structuré par des conventions aux niveaux institutionnels et opérationnels.</p> <p>Rôles clairement définis, complémentarité et efficacité des partenariats (au Cameroun et en France), aux niveaux techniques, politiques et financiers.</p> <p>Rôle de l'IRCOD sécurisant, facilitant la « mise en valeur » des partenaires alsaciens.</p>
EFFICACITE ET EFFICIENCE	<p>Les <b>procédures</b> sont elles transparentes et connues par les acteurs et partenaires ?</p> <p>Les rapports techniques et financiers ont ils été élaborés conformément aux prévisions ?</p> <p>Comment les partenaires camerounais et alsaciens ont ils effectivement participé au projet ?</p>	<p><b>Bilan positif :</b></p> <p>Procédures rigoureuses, formalisées et respectées.</p> <p>Mise en place d'une commission des marchés et application des règles de l'UE pour les marchés passés dans le cadre du projet.</p> <p>Reporting conforme aux engagements, sécurisant pour les partenaires financiers.</p> <p>Fonctionnement des instances de pilotage conforme aux prévisions</p> <p>Missions des partenaires alsaciens préparées, coordonnées et suivies par l'IRCOD.</p> <p>L'action du partenaire camerounais, ERA a également permis de mobiliser des étudiants de l'ENSP.</p> <p>La contribution financière de certains partenaires a pu être ajustée, de façon à assurer la mise en œuvre des actions prévues malgré les difficultés et réalités contextuelles.</p> <p>Les activités ont été mises en œuvre de façon progressive, ce qui a permis (au prix de quelques retards / reports) de procéder à des ajustements et améliorations : meilleure protection des points d'eau au vu des résultats d'analyse, révision des cahiers des charges, ...</p> <p>Les objectifs nombreux et ambitieux assignés à ce projet ont induit un rythme intensif dans la mise en œuvre des activités, et qui devra être soutenu jusqu'au terme. Il s'agit de respecter les engagements contractuels avec l'UE, notamment au niveau de la réalisation du plan d'action et des engagements de dépenses et ressources complémentaires, car cela conditionne le versement du solde de la subvention accordée. Pour achever certaines activités (réhabilitation des Scan Waters), un avenant a été sollicité (et obtenu) auprès de l'UE, et devra également être mis en place à l'égard de l'AFD.</p>

CRITERES D'EVALUATION	PRINCIPALES QUESTIONS EVALUATIVES	STRATEGIE D'INTERVENTION
<b>IMPACT</b>	<p>Comment les partenaires camerounais et français se sont ils appropriés les objectifs et les résultats du projet ?</p> <p>Y a-t-il eu des changements au niveau des services municipaux ?)</p> <p>Les femmes sont elles prises en compte et présentes aux différents niveaux de gestion de l'eau et de l'assainissement</p>	<p><b>Bilan positif :</b></p> <p>Le projet GEMI résulte d'une initiative endogène des communes : Chaque commune a mis en place une commission eau et assainissement et voté une délibération transférant la compétence Eau au SYCOMI. Les communes ont voté les budgets 2011 et 2012 et ont mobilisé la quasi-totalité de leur contribution.</p> <p>Pour le SDEA, une occasion de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prise de recul et de valorisation du savoir-faire pour les experts ;</li> <li>- promotion et partage de convictions politiques et d'une culture de la maîtrise d'ouvrage et du service public.</li> </ul> <p>Pour l'ENGEES, un partenariat fiable pour</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'organisation des stages des étudiants</li> <li>- le pilotage d'études très utiles au projet : élaboration des conditions de financement du service public, de participation des habitants, qualité de l'eau, mise en place du SIG, etc.-</li> <li>- des binômes enrichissants entre élèves-ingénieurs de l'ENGEES et de l'ENSP.</li> </ul> <p>Les procédures UE imposées aux entreprises ont facilité l'acquisition de bonnes pratiques chez certaines d'entre elles. Celles-ci ont particulièrement apprécié le caractère pédagogique des visites conjointes de terrain avec l'équipe projet sur le site d'implantation des ouvrages et la présentation préalable d'un plan d'exécution des travaux pour un calage avec l'équipe projet avant le début des travaux de construction ou de réhabilitation des ouvrages.</p> <p>Le FEICOM s'est inspiré des procédures du projet pour améliorer ses propres cahiers des charges</p> <p><b>Mais :</b></p> <p>Le taux de participation des femmes (moyenne 42,6 %, proche des 50 % visés par le projet) est très disparate et le bureau de certains Comités ne comporte aucune femme.</p> <p>Certaines petites entreprises ont été pénalisées, voire déstabilisées par les retenues de garanties jugées excessives (20 % contre 10 % dans les marchés publics).</p> <p>Les incertitudes sur les modalités de transfert du personnel du projet au SYCOMI ont été maintenues jusqu'à mi janvier 2011, date à laquelle les contrats de travail ont été signés par le président.</p>
<b>VIABILITE</b>	<p>Les <b>organisation et procédures</b> testées dans le cadre du projet sont elles <b>pérennes</b> ?</p> <p>Quel dispositif pourrait être mis en œuvre pour <b>prolonger / renforcer l'action,</b> Comment <b>capitaliser et communiquer</b> sur le projet ?</p>	<p><b>Bilan mitigé :</b></p> <p>La pérennité dépend beaucoup de la volonté politique des élus locaux à poursuivre, maintenir, voire approfondir les acquis du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission des marchés et procédures des DAO, passation des marchés, maîtrise d'œuvre, ... mutualisés au niveau du syndicat ;</li> <li>- Travail d'animation : la sensibilisation sur les règles et les comportements en matière d'hygiène à de santé / eau, démarré en 2011 pourrait permettre de remobiliser les femmes sur des sujets directement liés aux activités domestiques quotidiennes et à la santé de la famille.</li> </ul> <p>Un gros travail reste à faire sur la « lisibilité » du SYCOMI de l'extérieur, aux niveaux local et national<sup>32</sup>.</p>

<sup>32</sup> Ce point est développé au niveau des recommandations (dernière partie du rapport).

### 3 ANALYSE DES REALISATIONS

CRITERES D'EVALUATION	PRINCIPALES QUESTIONS EVALUATIVES	REALISATIONS
<b>PERTINENCE ET COHERENCE</b>	<p>La logique d'intervention basée sur la réalisation d'<b>infrastructures</b>, la mise en place de dispositif de <b>gestion / maintenance</b>, le renforcement des <b>capacités institutionnelles</b> et la sensibilisation des <b>usagers</b> est elle cohérente ?</p> <p>La méthode et le contenu des formations et des sensibilisations sont ils adaptés au contexte culturel de la zone ?</p> <p>La logique d'intervention suivie permet elle une <b>coordination efficace des acteurs</b> du territoire ?</p>	<p><b>Bilan positif :</b></p> <p>La logique d'intervention permet d'ancrer le travail sur la gouvernance sur des réalisations concrètes et visibles.</p> <p>Cependant, bien qu'ayant compris l'intérêt du syndicat et adhérent à ses principes, certain élus regrettent qu'il n'y ait pas eu davantage. d'infrastructures au regard du volume de financement mobilisé par le projet.</p> <p>La nécessité et l'utilité du travail de sensibilisation sont unanimement reconnues.</p> <p>Les modules de formation et les supports distribués aux communautés ont été spécifiquement élaborés et adaptés.</p> <p><b>Mais :</b></p> <p>Les indicateurs choisis en matière d'assainissement étaient probablement trop ambitieux par rapport au contexte, et compte tenu du caractère expérimental de cette activité.</p> <p>Le choix et la mise en place des latrines ne semblent pas encore réellement « portés » au niveau politique : beaucoup de retard dans la mise en service, le choix des modalités de gestion, ...</p>

CRITERES D'EVALUATION	PRINCIPALES QUESTIONS EVALUATIVES	REALISATIONS
EFFICACITE ET EFFICIENCE	<p>Ce projet a-t-il <b>permis de</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– améliorer l'accès à l'eau potable? A l'assainissement ?</li> <li>– mettre en place un dispositif pour la gestion et la maintenance des ouvrages d'AEP ?</li> <li>– connaître la ressource en eau du territoire ?</li> <li>– sensibiliser les usagers / eau potable</li> </ul> <p>Les contraintes de l'environnement ont-elles pu être prises en compte ?</p>	<p><b><u>Bilan globalement positif :</u></b></p> <p>L'accès à l'eau potable est effectivement amélioré dans le département : diminution des distances à parcourir, qualité de l'eau, ... mais reste notoirement insuffisant, aux dires des bénéficiaires comme des élus.</p> <p>Le partenariat avec le projet Eau Potable de Bafia a conduit à la mise en place d'un dispositif de maintenance (standardisation des procédures) fiable, mais le stock de pièces détachées n'est pas complètement finalisé et les modalités de fonctionnement restent à définir.</p> <p>La base de données / SIGCO permet d'amorcer une connaissance de la ressource en eau à travers l'inventaire, la description et la localisation des points d'eau.</p> <p>Grace à la réalisation d'études préalables et à la mise en œuvre progressive des activités la stratégie d'intervention a pu être adaptée pour faciliter l'atteinte des objectifs et le respect des critères de qualité.</p> <p><b><u>Mais :</u></b></p> <p>Pas d'avancée significative au niveau de l'accès à l'assainissement (objectif annexe au projet).</p> <p>Des retards significatifs dans la réhabilitation des Scan Water, notamment en raison d'une sous évaluation des coûts et de la complexité des travaux et du fait de l'incapacité des entreprises de fournir des garanties financières suffisantes au regard des règles imposées par l'UE (annulation du second appel d'offres).</p> <p>Sous évaluation du coût de certaines activités d'animation : maintenance des motos des animateurs, pas de budget prévu pour les actions de sensibilisation / hygiène.</p> <p>Des dysfonctionnements observés au niveau du dispositif de maintenance / fonctionnement de la garantie des ouvrages construits ou réhabilités, témoignent d'une assimilation incomplète des procédures et d'une mauvaise circulation de l'information.</p>

CRITERES D'EVALUATION	PRINCIPALES QUESTIONS EVALUATIVES	REALISATIONS
<b>IMPACT</b>	<p>Le <b>SYCOMI</b> est-il capable d'assurer (de façon durable), le service de la gestion intégrée de l'eau et de l'assainissement ? Le dispositif de suivi, d'accompagnement et d'encadrement <b>des bénéficiaires</b> a-t-il permis leur implication à toutes les phases du projet ? Peut-on observer des changements de comportement / ressource en eau chez les <b>usagers</b> ? Comment le service de l'assainissement est-il envisagé par le <b>SYCOMI</b> ? au niveau du Comité</p>	<p><b>Bilan globalement positif</b></p> <p>SYCOMI créé et structuré, budget 2011 voté mais non mis en œuvre Transfert effectif de la compétence Eau et assainissement des communes au SYCOMI avec le vote des délibérations par les communes syndiquées. Modalités d'adhésion des comités d'usagers au SYCOMI définies et en cours d'approbation à la préfecture. Transition en cours du projet GEMI vers le SYCOMI : biens, personnels, siège, ...</p> <p>Comités d'usagers formés à la gestion et informés de la mise en place du SYCOMI. Des changements de comportement amorcés : responsabilisation, entretien des points d'eau.</p> <p>Un impact économique à travers la mobilisation du Projet Eau Potable du Diocèse de Bafia qui doit alerter le SYCOMI sur sa responsabilité à l'égard des entreprises partenaires.</p> <p><b>Mais :</b> Jeunesse et vulnérabilité du SYCOMI ; Encore trop peu de femmes au sein d'une partie des comités d'usagers ; Pas de changement significatif / hygiène et santé (actions de sensibilisation sur ce thème engagées trop tardivement) ; Pas encore de stratégie du SYCOMI en matière d'assainissement, mais l'expérience a permis d'identifier certaines difficultés dans ce domaine.</p>
<b>VIABILITE</b>	<p><b>Viabilité / pérennité sociale :</b> Comment les actions de <b>sensibilisation</b> des populations et du grand public vont-elles être poursuivies ?</p> <p><b>Pérennité financière (investissements et fonctionnement)</b></p> <p><b>Pérennité technique</b></p>	<p><b>Bilan mitigé</b></p> <p>Des acquis « techniques » incontestables : modèles de pompe ciblés, stock de pièces détachées, SIG, ...</p> <p>Les modalités de transfert du personnel du projet au SYCOMI n'ont pas été identifiées, ni définies de façon anticipée, du fait d'une résistance non expliquée de la part du président du SYCOMI.</p> <p>La sensibilisation sur l'hygiène est juste amorcée : pas encore de changement de comportement perceptible.</p> <p>Encore beaucoup de réticences à payer l'eau, ce qui fragilise les comités d'usagers et rend incertaine leur adhésion durable au SYCOMI. Le SYCOMI reste très dépendant des financements extérieurs et n'a pas de capacité d'investissement.</p> <p>Globalement l'atteinte de l'autonomie d'un tel dispositif (mise en place d'un dispositif décentralisé de gestion de l'eau intercommunal) n'est pas réaliste à l'échelle d'un projet de 4 ou 5 ans. La poursuite de l'accompagnement de l'IRCOD, notamment à travers la coopération décentralisée et la mobilisation du SDEA s'avère nécessaire, et est déjà prévue<sup>33</sup>.</p>

<sup>33</sup> Ce point est développé au niveau des recommandations (dernière partie du rapport).

## 4 BILAN FFOM : « FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES, MENACES » DU SYCOMI

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Initiative endogène des communes du Département ;</li> <li>- Appui de l'IRCOD et de ses partenaires reste acquis et pérenne, à court et moyen terme ;</li> <li>- Existence effective et structuration du SYCOMI ;</li> <li>- Contribution des communes au GEMI pour l'exercice 2011 mobilisée ;</li> <li>- Budgets 2011 et 2012 votés;</li> <li>- Contribution des usagers/investissement ;</li> <li>- Acquis du GEMI : connaissance du secteur, procédures, personnels, ... ;</li> <li>- Soutien des institutions publiques : Préfecture, MINEEE, MINATD ;</li> <li>- Problématique de l'eau pertinente, fédératrice ;</li> <li>- Création du CDE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Jeunesse du SYCOMI ;</li> <li>- Capitalisation / GEMI pas totalement assurée (transfert personnel) ;</li> <li>- Légitimité à asseoir local /national ;</li> <li>- Manque de réflexion et d'outils stratégiques;</li> <li>- Manque d'assise financière et forte dépendance des soutiens extérieurs ;</li> <li>- Autonomisation pas acquise ;</li> <li>- Le SYCOMI est encore peu visible;</li> <li>- Rôle et intérêt du SYCOMI compris, mais pas encore « intégré » par tous ;</li> <li>- Stratégie assainissement pas comprise ni mise en œuvre;</li> <li>- Fragilité des ressources en eau si absence de contrôle et suivi régulier,</li> <li>- Dépendance du PEP pour l'entretien-réparation des ouvrages ;</li> <li>- Volonté politique de certains acteurs (Maires) pas perceptible : Le SYCOMI devait avoir l'exclusivité du référentiel en matière d'eau et d'assainissement. Or dans la pratique, certains maires continuent à réaliser leurs projets financés par le BIP sans en informer le SYCOMI.</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Décentralisation (Dotation Générale de la Décentralisation qui prévoit le financement des syndicats des communes) et coopération décentralisée ;</li> <li>✓ Intérêt de l'Etat et disponibilité pour accompagner le syndicat ;</li> <li>✓ Accessibilité de certains guichets : FEICOM, PPTE, budget d'investissement public ;</li> <li>✓ Potentiel des contributions des Comités d'usagers ;</li> <li>✓ Appui technique /expertise gratuite des grandes écoles (ENSP et ENGEES) avec l'accueil des stagiaires ;</li> <li>✓ Proximité et compétences du PEP pour appui à la maintenance-entretien des ouvrages.</li> </ul>	<p><b><u>Conjoncturelles :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ élections municipales de 2012 et risque de discontinuité politique des Exécutifs et conseils municipaux ;</li> <li>✓ le retard des négociations sur les modalités de transfert du personnel de GEMI au SYCOMI la transition pourrait connaître une période de flottement ;</li> </ul> <p><b><u>Structurelles :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Manque d'autonomie financière / risque de disparition ;</li> <li>✓ Instrumentalisation politique ;</li> <li>✓ Enjeux politiques pour la présidence ;</li> <li>✓ Budget voté orienté essentiellement vers le fonctionnement : sans perspective au niveau des infrastructures. Certaines communes pourraient se désengager.</li> </ul>

## **CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

# 1 ELEMENTS CONTEXTUELS

---

Avant de présenter le contenu même des préconisations, il nous paraît important de revenir sur un certain nombre d'éléments contextuels qui justifient pleinement la nécessité de pérenniser le SYCOMI et de proposer des évolutions quant à sa structuration et ses orientations plus globales.

## 1.1 LE CONTEXTE CAMEROUNAIS DE LA DECENTRALISATION (RAPPEL)

On l'a vu en introduction, le processus de la décentralisation s'est accéléré depuis quelques années au Cameroun.

La Loi n°2004/17 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation en son article 4 précise les missions des Collectivités territoriales à savoir : « promouvoir le développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif ». Quelques décrets d'application définissant les modalités de transferts des compétences ont été promulgués.

A l'heure où, au Cameroun, la décentralisation devient une politique effective et une dynamique incontournable, le développement local se transforme en modèle d'intervention. L'Etat reconnaît aux communes le rôle d'animateur du développement local. Dès lors, les collectivités locales doivent associer les citoyens à leurs actions et à la gestion des affaires locales.

## 1.2 LES REALITES DES COLLECTIVITES LOCALES CAMEROUNAISES

Le transfert des compétences par l'Etat aux collectivités locales ne s'accompagne pas de moyens suffisants.

Les CTD sont souvent dans l'incapacité de remplir pleinement leurs missions de service public local, d'assumer de nouvelles compétences transférées et de répondre à la demande des populations en matière des services sociaux de base. Elles sont caractérisées par un dénuement en moyens humains (élus expérimentés, personnels compétents, cadres techniques en nombre suffisant, etc.), en moyens matériels et logistiques et sont souvent limitées en ressources financières. D'où leur faible capacité en matière de maîtrise d'ouvrage communale.

## 1.3 LES FORMES D'APPUI OFFERTES

Pour permettre aux élus locaux de remplir leurs missions, le MINATD organise régulièrement des séminaires de formation. Il a aussi édité à leur intention et distribué gratuitement à tous les élus locaux « Le guide du Maire et du conseiller Municipal »<sup>34</sup>, mais très peu d'élus s'y réfèrent.

L'Etat a également prévu des dispositifs d'accompagnement de la décentralisation en créant :

- Un Conseil National de la Décentralisation présidé par le Premier Ministre,
- et le Comité Interministériel des Services Locaux présidé par le MINATD.

Il est également prévu de verser aux CTD une Dotation Générale de la Décentralisation. Elle semble être anecdotique aux dires même du ministère.

---

<sup>34</sup> février 2008, 148 p.

## 2 LA PERTINENCE DU SYCOMI

---

Au vu des éléments contextuel rappelés ci-dessus, le dispositif expérimenté dans le cadre du projet GEMI (mise en place du SYCOMI) s'avère pertinent à différents titres :

- **L'intercommunalité** est un des enjeux majeurs du processus de décentralisation engagé depuis 7 ans. C'est à la fois la question de la **mutualisation des moyens** entre collectivités locales que cette perspective soulève – ce qui n'est pas rien -, mais aussi la question de **projets de territoire**<sup>35</sup> capables d'être porteurs de dynamiques locales plus fortes, mais aussi et surtout plus cohérentes. Le projet GEMI représente la première expérimentation au Cameroun d'une approche territoriale à l'échelle intercommunale. Les questions de l'organisation, de la maîtrise d'ouvrage intercommunale, de l'articulation avec les services de l'Etat, et plus généralement de la gouvernance locale de l'eau ont été appréhendées. C'est pourquoi la démarche gagnerait à être consolidée, puis capitalisée en vue d'être étendue à d'autres domaines (ex : traitement des déchets solides) et/ou d'autres territoires. Le rôle de l'état et son éventuel accompagnement / appui à ce type de démarche reste à construire, à formaliser, voire à institutionnaliser.
- Il s'agit d'une approche pragmatique de gestion décentralisée de l'eau et de l'assainissement. Les différents protagonistes de la zone (CTD, services déconcentrés, entreprises privées, société civile,...) sont associés dans le cadre d'une démarche concertée, et sont susceptibles de faire émerger et de mettre en pratique des solutions aux problèmes règlementaires encore en suspens (ex. clarification des compétences entre CTD et gestionnaires du réseau CDE en zone urbaine, gestion intégrée de l'eau et de l'assainissement, ...). C'est pourquoi les ministères concernés soutiennent le projet et sont attentifs à ses résultats.
- La mobilisation / conscientisation des « utilisateurs » et des gestionnaires de la ressource en eau, la mise en place de premiers outils permettant la connaissance de la ressource (et delà sa protection ...) peuvent constituer les bases d'une Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (GIRE) au plan local, susceptible, à terme de générer des changements durables dans les comportements des usagers à l'égard de l'eau : prise en compte de la nécessité de l'assainissement (gestion intégrée Eau / Assainissement), diminution de la pollution de l'eau, hygiène, .... Une telle démarche, basée sur une approche inductive, pourrait utilement alimenter la réflexion en cours au plan national<sup>36</sup>.

## 3 LES PROPOSITIONS

---

Les propositions présentées dans ce chapitre sont axées sur la consolidation et la pérennisation du SYCOMI, compte tenu de ses fragilités et de ses atouts.

À travers le projet GEMI, l'IRCOD, en travaillant en amont sur la gouvernance, a contribué à organiser et à structurer localement les secteurs de l'eau et de l'assainissement.

Le projet GEMI est en passe de disparaître pour laisser la place au SYCOMI. Ce dernier bénéficie du transfert du matériel (roulant, bureaux, etc.), des infrastructures, des connaissances, des actions et également de « l'image de marque » véhiculée par le projet depuis 4 ans.

Ces acquis constituent, pour le SYCOMI, un premier capital qu'il importe de préserver et de pérenniser.

Mais le SYCOMI doit dès à présent agir pour affirmer sa présence sur le terrain. Cela passe par un marketing offensif et des réponses concrètes aux demandes des populations.

---

<sup>35</sup> Cependant, les textes actuels ne permettent qu'une approche administrative de l'intercommunalité, celle-ci ne pouvant être organisée qu'à l'échelle du département. Des collectivités situées sur des départements différents ne peuvent se regrouper, quelle que soit la cohérence de leur territoire.

<sup>36</sup> Projet PANGIRE (Plan d'Action Nationale de Gestion Intégrée des Ressources en Eau) - Etat des lieux du secteur de l'eau au Cameroun - Mars 2010

Le SYCOMI devra non seulement démontrer sa capacité à faire fonctionner les infrastructures existantes (donc augmenter sensiblement, et maintenir, le nombre d'adhésion des Comités d'usagers de son territoire), mais également être en mesure de programmer des réalisations concrètes.

Les budgets des exercices 2011 et 2012, (votés) prennent essentiellement en compte les charges de fonctionnement, sans visibilité pour la réalisation des investissements.

Les maires ont bien intégré la nécessité et l'utilité de l'approche « maintenance » prônée et mise en œuvre par le syndicat, mais ils doivent aussi faire face à des demandes et besoins en eau potable non encore satisfaits sur leur territoire. A défaut de nouvelles perspectives en matière de construction ou réhabilitation d'infrastructures, certaines communes, dont les maires sont encore très attachés aux critères « traditionnels » de l'accès à l'eau potable, ne trouvant plus au sein du SYCOMI les réponses à leurs préoccupations, pourraient se démobiler.

Bien que cette évaluation ait été centrée sur la capitalisation et la mise en perspective du projet GEMI en vue d'une éventuelle deuxième phase, il nous a semblé pertinent de formuler les recommandations à l'égard du SYCOMI. En effet, c'est bien au SYCOMI qu'il revient d'assurer le portage institutionnel, politique, financier et technique du dispositif intercommunal testé et mis en place dans le cadre du projet.

Les propositions ci-dessous visent la consolidation du SYCOMI et définissent les bases de sa viabilité.

Compte tenu de la jeunesse et de la relative fragilité du SYCOMI, un dispositif d'accompagnement, destiné à soutenir la consolidation du dispositif durant les 2 ou 3 prochaines années serait utile. Le Syndicat peut compter sur la poursuite de l'appui de la coopération alsacienne, mobilisée via l'IRCOD.

Cette expérience pilote et innovante est suivie par nombre d'acteurs concernés ou intéressés : les autorités administratives, les autres collectivités territoriales décentralisées, les populations, ... Sa réussite contribuera à faire progresser la politique de la décentralisation.

### **Sur les infrastructures et les services aux membres (communes syndiquées)**

Les communes s'engagent dans l'intercommunalité car elles y trouvent un intérêt. Dans le cas du SYCOMI, il s'agit de mettre en commun, mutualiser des moyens (par exemple la création d'une commission des marchés publics commune).

En contrepartie de leur contribution annuelle (montant décidé par le Conseil d'administration syndical à l'occasion du vote du budget), les maires du Mbam et Inoubou peuvent espérer un « retour » au profit de leur commune, à travers un meilleur accès à l'eau potable pour les usagers de leurs territoires. Le SYCOMI permet d'offrir un service basé en priorité sur la maintenance des ouvrages existants. La construction et la réhabilitation des ouvrages relève également de la compétence du syndicat et doit permettre répondre aux besoins non encore satisfaits par les ouvrages actuellement fonctionnels.

En tant qu'élus, les maires sont amenés à rendre des comptes, à présenter un bilan à leurs populations. Ils peuvent éventuellement capitaliser leurs réalisations au plan politique.

En application du principe de la mutualisation, l'affectation des fonds / moyens mutualisés, aux communes n'est pas proportionnel aux apports. Elle est décidée par le syndicat, selon des critères qui restent à établir.

Il est en théorie possible qu'une collectivité reçoive moins que le montant de sa contribution. Cette situation pourrait générer :

- des conflits entre les élus. Dans la perspective des prochaines élections, chacun aura à cœur d'étayer sa candidature avec un bilan positif.
- des stratégies de contournement pour obtenir des infrastructures en marge du SYCOMI (par exemple sur financement privé), sans que cela soit mutualisé au niveau du syndicat (donc contraire à une stratégie globale d'alimentation en eau potable).

Il est nécessaire que le SYCOMI puisse dès à présent et de façon continue, démontrer son utilité et son efficacité à l'égard de ses membres, à travers un certain nombre d'actions :

- **Cas des Scan Water :**
  - o Poursuivre les travaux de réhabilitation des 06 stations Scanwater en cours,
  - o Former les fontainiers, des agents de maintenance et les gestionnaires,
  - o Elaborer les comptes annuels d'exploitation de chaque station,
  - o Elaborer et mettre en place les outils de gestion financière et comptable,
  
- **Créer un fonds d'investissement** pour financer la réalisation de nouveaux points d'eau ou l'amortissement de ceux déjà construits.
  
- **Monter des projets** dans les secteurs de l'hydraulique et de l'**assainissement** pour planifier la réalisation des nouveaux investissements, (garantissant la protection de la ressource en eau, et le maintien et le développement du fonctionnement pérenne des installations existantes en priorité).
  
- Elaborer et mettre en œuvre une **stratégie de recherche de financement** et de mobilisation des ressources pour bénéficier de :
  - o CAC (Centimes Additionnels Communaux)
  - o Dotation Générale de la Décentralisation
  - o Des fonds des partenaires techniques et financiers

En tant que collectivités territoriale décentralisée, le SYCOMI pourrait également développer des services publics marchands dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement, notamment dans les zones urbaines des communes membres, y compris à travers des partenariats public - privé.

Le Syndicat devra également acquérir une capacité propre pour le montage de projets et la recherche de financements.

- Assurer un **suivi régulier d'utilisation des infrastructures** actuelles et organiser la maintenance préventive et curative.
  
- Continuer à être force de proposition au **sein du Comité Départemental de l'Eau**. Le fonctionnement de cette instance devrait être pérennisé, avec l'appui du Préfet qui a fortement soutenu le projet. Le SYCOMI pourra ainsi poursuivre sa contribution à l'élaboration d'une **politique de l'eau au niveau du département**.

## Sur la structuration, l'organisation et le fonctionnement du SYCOMI

Le SYCOMI est une organisation jeune, mais dotée d'une personnalité juridique propre et d'une autonomie financière. Il doit rapidement pouvoir s'appuyer sur une structure administrative C'est également une collectivité locale décentralisée. A ce titre, son organisation fonctionnelle devrait s'inspirer celle des communes.

Le président n'étant pas un technicien, il devrait :

- être secondé par un Coordonnateur
- disposer d'un personnel compétent (déjà partiellement en place).

Ainsi déchargé des contraintes quotidiennes, le président pourra (en lien avec ses services techniques), se consacrer à sa mission, « politique » :

- **Elaborer et se doter des outils de pilotage tels que :**
  - o Plan stratégique sur 3 à 5 ans et un plan opérationnel pour 2012.
  - o Budget de l'exercice 2012.
  - o Règlement Intérieur.
  - o Manuel des procédures administratives, financières et comptables.
  - o Inventaire du patrimoine légué par le GEMI au SYCOMI : fichier disponible depuis le 13 décembre 2011, à actualiser périodiquement.
  - o compte bancaire : à ouvrir.

- **Collaboration avec les comités d'usagers :**
  - o Contractualiser rapidement avec les Comités grâce aux conventions de collaboration.
  - o Clarifier, définir et mettre en place les mécanismes de recouvrement des contributions des comités.
  - o Information des usagers (via les Comités) sur le SYCOMI, les services, la qualité de l'eau, ...et prise en compte des usagers représentés par les Comités.
  
- **Mettre en place les mécanismes de recouvrement des cotisations** et autres contributions des communes (notamment, possibilité de retenue à la source via le FEICOM<sup>37</sup>).
  
- **Créer une commission de passation des marchés conforme à la réglementation camerounaise :**  
Proposition du président du SYCOMI à soumettre au premier Ministre.
  
- **A propos du personnel permanent du SYCOMI :**
  - **Le transfert du personnel du GEMI au SYCOMI** est prévu de façon globale. Le Syndicat va donc disposer d'un effectif de 7 agents (3 animateurs, 1 Ingénieur, 1 assistante/secrétaire, 1 régisseur 1 chauffeur). Le recrutement d'un technicien est également envisagé. Pour pouvoir capitaliser les compétences du projet GEMI, le SYCOMI a intérêt à fidéliser le personnel. Il doit notamment être en mesure de conserver le niveau de rémunération pratiqué par le projet. Celui-ci est nettement supérieur aux salaires de la fonction publique, et la masse salariale peut s'avérer lourde à supporter.  
Il serait utile de définir, à partir du plan d'action, les réels besoins en compétences professionnelles. La stratégie en matière de ressources humaines qui prendra en compte la capacité financière du SYCOMI pourrait conduire à externaliser certaines fonctions (la maintenance préventive / curative par exemple), afin de ne pas alourdir la charge représentée par le personnel permanent. Cette mesure aurait également un coût, pas forcément maîtrisé et nécessiterait la mise en place d'un suivi préventif de qualité.
  
  - **Le statut et l'indemnisation du Receveur de la mairie de Bafia** (nommé par arrêté préfectoral) qui assure également cette fonction pour le SYCOMI n'avaient pas été précisés. Une indemnité mensuelle a été finalement prévue dans le budget 2012.
  
  - **La présidence du SYCOMI**  
La durée du mandat actuel du président du SYCOMI est d'un an renouvelable. Les élections municipales qui se profilent à la fin du premier semestre de l'année 2012, pourraient générer un turnover au niveau des maires.  
Un des moyens d'atténuer les risques de discontinuité, serait de ne pas réserver la présidence du SYCOMI aux seuls maires :
    - o Chaque délégué syndical pourrait avoir la possibilité de le présider (y compris les conseillers municipaux délégués.).
    - o La présidence du SYCOMI pourrait être tournante entre les communes et non entre les maires, et la durée de mandat portée de 1 à 2 ans non renouvelable. <sup>38</sup>

## Sur la communication publique et la visibilité du SYCOMI

- **Mettre en place une stratégie de communication interne et externe :**
  - o Elaborer un plan stratégique de communication.
  - o Mettre en place des outils de communication : plaquette de présentation, dépliant, site WEB, bulletin d'information.

<sup>37</sup> Le prélèvement à la source par le Feicom des contributions proportionnelles nécessite la prise de délibérations concordantes par les communes membres.

<sup>38</sup> Pour mémoire, en France, les présidents des intercommunalités sont élus, comme les maires, sur la durée du mandat électoral des municipalités. Une présidence tournante peut être aussi déstabilisatrice, mais comporte moins de risques s'il y a un problème. La loi sur l'intercommunalité au Cameroun devra dire le droit en la matière.

- Capitaliser et diffuser l'expérience du projet GEMI et du SYCOMI, notamment en participant au Groupe de travail sur l'intercommunalité animée par le FEICOM et soutenue par la GIZ
- **Elaborer et mettre en œuvre des actions de lobbying et de plaidoyer** auprès de l'Etat, des partenaires techniques et financiers
- **Se doter d'un siège avec des locaux fonctionnels et d'une enseigne visible et repérable**

## Sur le renforcement des capacités du SYCOMI

La gestion d'un syndicat (SYCOMI) est différente de celle d'un projet (GEMI). Le SYCOMI doit développer et assoir les compétences nécessaires à l'exercice de ses fonctions :

- **Elaboration d'un plan de renforcement des capacités** sur divers thèmes (montage des projets et recherche de financement, lobbying et plaidoyer, gestion des fonds et comptabilité publique, fiscalité locale, etc.).
- **Le partage d'expériences avec d'autres syndicats** (SYNCONYK) qui a déjà réussi à mobiliser des financements conséquents, notamment via le FEICOM.
- **Renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage communale** à 3 niveaux :
  - responsabilité politique : définition des priorités et des grandes orientations d'action du SYCOMI.
  - responsabilité technique : capacité à identifier, à monter, et à mettre en œuvre des projets territoriaux.
  - responsabilité financière : identification des potentialités et mobilisation des ressources endogènes et des ressources externes, mobilisation des apports exigibles pour les projets, capacité de gestion des fonds obtenus, et reddition des comptes aux partenaires et aux membres.

## ANNEXES

1. Liste des personnes interviewées
2. Vision synthétique du déroulement de la mission d'évaluation
3. Planning de réalisation de la mission d'évaluation
4. Organisation de la collecte des données
5. Compte rendu de la réunion de restitution finale de l'évaluation du projet GEMI à Bafia, le 9 février 2012

# 1 LISTE DES PERSONNES INTERVIEWEES

(à compléter – corriger dans le rapport définitif)

## 1. 1. A L'OCASION DE LA PHASE D'INVESTIGATION EN FRANCE

Nom	Organisme	Fonction
Denis SCHULTZ	IRCOD	Directeur
Catherine CARON	IRCOD	Chargée de mission
Maurice BARTH	IRCOD	Expert technique
Carine TARGE	IRCOD	Ancien Chef de Projet GEMI
Jean Marc RIEBEL	SDEA	Vice Président, chargé de la Commission Coopération décentralisée
Hubert BUTZ	SDEA	Directeur Général Adjoint, chargé des Territoires
Jean Claude SPITZ	SDEA	Ancien Directeur financier
Alain SCHMIDT	SDEA	Chef de Service Ouvrages Eau Potable
Didier BELLEFLEUR	ENGEES	Relations Internationales et communication
Marine THIEBAULT	ENGEES	Ancienne stagiaire

## 1. 2. A L'OCCASION DE LA PHASE D'INVESTIGATION AU CAMEROUN

### Partenaires, Institutionnels

Date	Nom et prénom	Organisation	Fonction	contact
04/11/2011	Marion SEJOURNE	SCAC	Attachée de Coopération, Développement Urbain, Société Civile, Décentralisation	22 22 79 37
	Christelle CAZABAT		Chargée de mission, Appui à la société civile	22 22 79 84
	Eva GAILLAT	CVUC	Conseiller Technique	22 20 17 45
09/11/2011	Elie TOLAIE	ERA Cameroun	Expert en animation	99 89 17 48
	Cyril APALA MOIFFO	Direction des Collectivités Locales décentralisées	Chargé d'études Assistant N°1 Point focal	99 93 67 97
	Mme NGANE Rachel	FEICOM	Chef de projets	99891261 / 22235164
	Mme Fabienne TITI	Délégation de l'Union Européenne	Section Infrastructures	22 20 13 87
	Joël NEUBERT		Chef de la Section Infrastructures	22 20 33 67
11/11/2011	Jean Marie PEYEMI	Projet Eau Potable, Diocèse de Bafia	Technicien	76 18 83 54
11/11/2011	SAME DIYOUKE	Préfecture du Mbam et Inoubou	Chef de Services de Développement Local	96872013 / 70 13 20 23
14/11/2011	EDJOU'OU Théophile	Ministère de l'Energie et de l'Eau		99 99 91 37
15/11/2011	Frank LEROY	Agence Française de Développement	Chargé de mission	22 22 00 15
16/11/2011	Gilles VIDAL	Projet Eau Potable, Diocèse de Bafia	Directeur	75898155
17/11/2011	Ibrahima FADIL	GIZ/PADDL	Chef d'antenne Centre	22 21 36 71

**Equipe projet/IRCOD**

Date	Nom et prénom	Organisation	Fonction	contact
20/10/2011	Philippe Naegel	IRCOD	Représentant résident	22 20 85 77 /99 97 44 97
	Noémie Vandecasteele	GEMI	Chef de projet	96264272
08/11/2011	Noémie Vandecasteele	GEMI	Chef de projet	96264272
	Francine Mbida		Ingénieur	74072897
	Germaine Mepouoba Moteyo		Assistante	77046127
	Amara NGON Emmanuel		Animateur	96303019
	Raphael Deugoue		Animateur	75115987
	Richard Djoptchouang		Animateur	94148182
	Simplice Nono		Animateur	99544357
	Jean Calvin MBASSI NGONDJEU		Chauffeur	75 76 59 91
	Philippe NAEGEL	IRCOD	Représentant résident	22 20 85 77 /99 97 44 97

**Elus locaux / Fonctionnaire territoriaux**

Date	Nom et prénom	Organisation	Fonction	contact
08/11/2011	IROUME Paul	Commune de Bafia	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	75 44 79 32
10/11/2011	MBANG à MOUDON Rémy	Commune de Kiiki	Maire	99 90 94 43
				75 51 47 65
11/11/2011	OBIEGNI Thomas Dupont	Commune de Ndikinimiki	Maire, Président du SYCOMI	
	KENDECK		1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	
	BOUBON		Secrétaire Général	
17/11/2011	Nouhoue Nouhoue	Commune de Kon Yambetta	Maire	77 75 12 71

## Comités de Gestion

Date	Nom et prénom	Commune	Organisation	Fonction	Contact
05/11/2011	BELINGA	Bafia	Comité de gestion du village Lablé Savana	Président	77 89 52 78
	OMONGOLO Blanche			Trésorière	
	OMONGOLO Jean Paul			Fontainier	
05/11/2011	MBAMBA Samuel	Bafia	Comité de gestion de Ngomo Malabo	Secrétaire Général	
	BESSALA Benoit			Fontainier	
05/11/2011	ZOCK EKORONG	Bafia	Comité de gestion de Donenkeng	Président	
	MESS a KORI			Trésorier	
	ANONEN Jules			Secrétaire Général	
	BOL Pierre			Conseiller	
	ATTOCK NTAH a ZOCK			Commissaire aux comptes	
07/11/2011	OLOUME Jean Claude	Ombessa	Comité de gestion de Guinitsi (village Guientsing 2 Badama)	Chef du village	97 89 47 57
	GUETE Léon			Président, Conseiller Municipal	77 41 86 22 91 11 92 10
07/11/2011	Mme BOGODO Yvette	Ombessa	Comité de gestion de Boyombenou (village Essende)	Présidente	
	Mme ADISSANGONA Véronique			Trésorière	
	Mme KOFANE Sophie			Secrétaire Générale	
	Mme MAFOMA Rose			Commissaire aux comptes	
	Mme ABABOULOU Thérèse			Agent d'entretien	
08/11/2011	BEYIT MABOUANG	Kon Yambetta	Comité de gestion de Magnang Bote (Boneck)	Président	70 66 54 50
	Mme ENGAM néé YOM Berthe			Agent sanitaire	
	Mme MBOU Aline			Commissaire aux comptes	

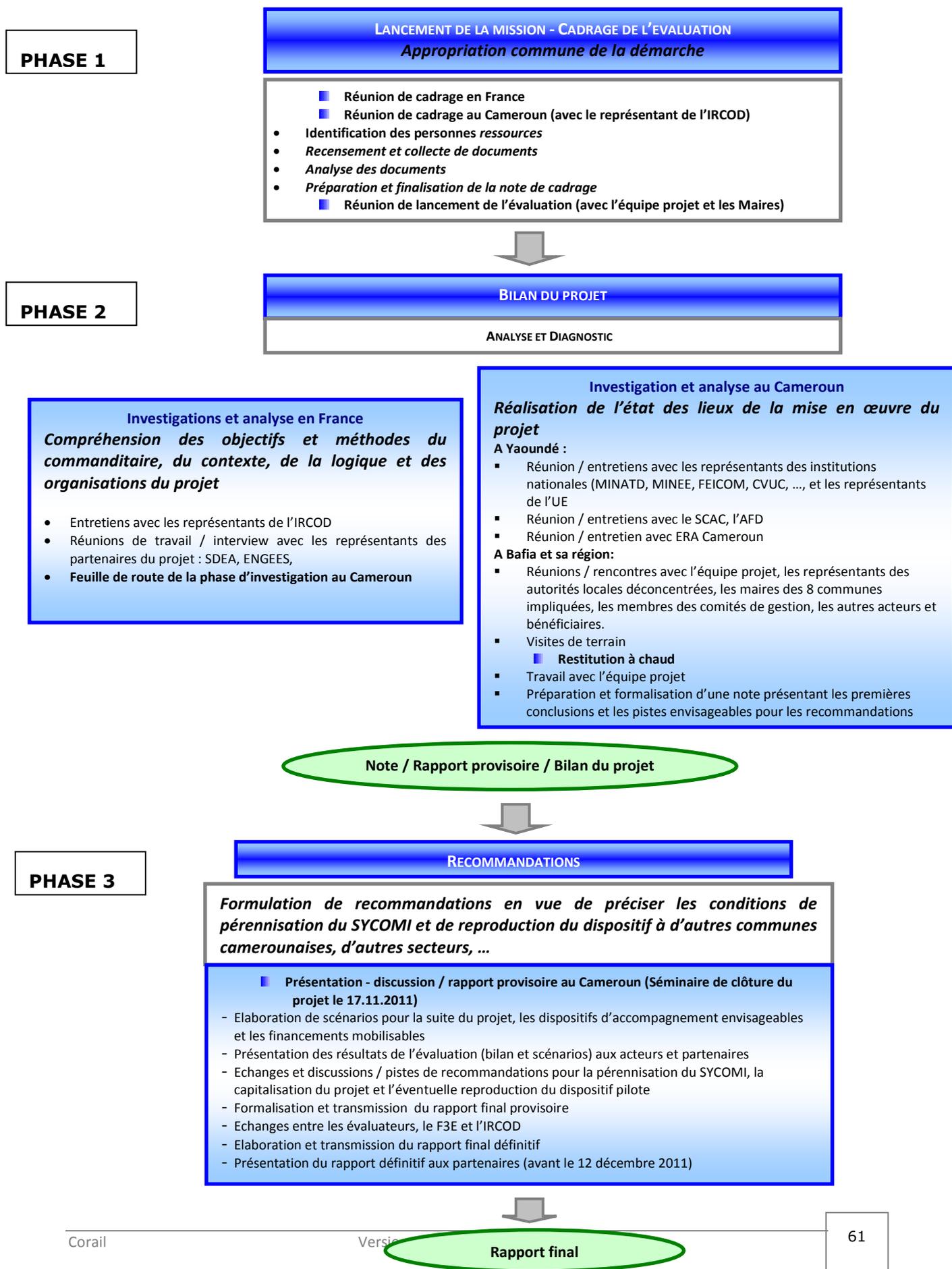
	ESSOM Dieudonné			Fontainier	
08/11/2011	NDIANG Rachel		Comité de gestion de Babeta Ecole	Président	
	BADAKEN BABOLONG			Secrétaire Général	
	OKON BADANG Lucie			Trésorière	
10/11/2011	EKAMOU Dieudonné	Kiiki	Comité de gestion de Bem	Président	
	Mme BEPA Anne			Trésorière	
	GOUFAN Thomas			Secrétaire Général	
	NGONE AKOUAN			Fontainier	
10/11/2011	BABINOUE Dieudonné	Kiiki	Comité de gestion de Ribang	Président	
10/11/2011	KATIKENI Gilbert	Nitoukou	Comité de gestion de Ndekeyap	Président	
	BANDOUKELEKI Bernard			Secrétaire Général	
10/11/2011	BATOUMBK René	Nitoukou	Comité de gestion de Nekom 1	Président	
	OMBANG Alphonse			Conseiller	
	MOULEN Etienne			Membre	
	MAO Jean			Membre	
11/11/2011	BEHALAL Paul	Ndikinimiki	Comité de gestion de Bekolo	Secrétaire Général	
	BATIK BONAK Martin			Conseiller	
	BATANGKENG Jean Baptiste				
11/11/2011	BABEKEN Suzanne	Ndikinimiki	Comité de gestion de Nomale chefferie	Présidente	
	KABETE			Secrétaire Général	
	NGONO Marie			Commissaire aux comptes	
	BOAYEKAHO			Fontainier	
11/11/2011	ABITANGA Didier	Bokito	Comité de gestion de Bassolo	Président	
	OMOSSOBA BOSSIOME Frédéric			Chef du village	

11/11/2011	KOUNGUE Bernard	Bokito	Comité de gestion de Balamba marché	Président	
	KILANGA Henriette			Trésorière	
	AMAYA Luc			Secrétaire Général	
11/11/2011	KILANGA KLANGA Jean Bosco	Bokito	Balamba marché	Gestionnaire de la latrine	
12/11/2011	YAGO Denis	Deuk	Comité de gestion de Boko	Président (comité Marché)	
	MBOUTI Athanase			Trésorier (comité Ecole)	
12/11/2011	EMMESSIENE Jacques	Deuk	Comité de gestion de Geng	Membre	
	DOLOH Nestor			Membre	

### Entreprises

Date	Nom et prénom	Entreprises	Contact
	NDOME Luc	NDOME Luc et Frères	77 82 60 52
	WAFFO Blaise	CIVÉE Buildings	99 68 55 91

## 2 VISION SYNTHETIQUE DU DEROULEMENT DE LA MISSION D'EVALUATION



### 3 PLANNING DE REALISATION DE LA MISSION D'EVALUATION

	Octobre		Novembre					Décembre	
	S 42	S 43	S 44	S 45	S 46	S 47	S 48	S 49	S 50
<b>Phase 1 : Cadrage de la mission</b>									
<b>Etape 0 : Réunion de cadrage</b>									
Réunion de cadrage en France	X								
Réunion de cadrage au Cameroun	X								
<b>Etape 1 : analyse documentaire et note de cadrage</b>									
Analyse documentaire									
Note de cadrage	X								
Réunion de lancement avec l'équipe projet et les maires		X							
<b>Phase 2 : Bilan du projet (Analyse et diagnostic)</b>									
<b>Etape 2 : investigation et analyse en France</b>									
Entretiens avec acteurs et partenaires									
Préparation feuille de route / Cameroun									
<b>Etape 3 &amp; 4 : investigation et analyse au Cameroun</b>									
Préparation mission									
Entretiens individuels et/ou collectifs à Yaoundé									
Entretiens, réunions et visites terrain à Bafia									
Restitution à chaud auprès équipe projet					X				
<b>Etape 5 : analyse des données</b>									
Travail avec équipe projet									
Préparation note / premières conclusions et ébauche recommandations					X				
<b>Phase 3 : Recommandations et rapport final</b>									
<b>Etape 6 : Rédaction et restitution</b>									
Préparation restitution rapport intermédiaire									
Présentation rapport intermédiaire / séminaire de cloture					X				
Prise en compte discussions et ajustements									
Préparation rapport final provisoire							X		
Echanges entre les évaluateurs, le F3E et l'IRCOD								X	
Pris en compte remarques /suggestions et rédaction rapport définitif								X	
Présentation du rapport définitif aux partenaires									X

## 4 ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DONNEES

CRITERES	CHAMPS DE L'EVALUATION		
	LE PROJET	LA STRATEGIE D'INTERVENTION	LES REALISATIONS
PERTINENCE COHERENCE	<p>Le projet est-il justifié au regard de la <b>situation locale</b> et quelle est l'articulation avec les <b>orientations nationales</b> (politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement) et les autres interventions externes ? Les <b>indicateurs de suivi</b> sont-ils concordants avec les indicateurs nationaux ? (+OMD) ?</p> <p>Les actions proposées sont-elles cohérentes par rapport aux besoins des populations ?</p> <p>Comment les parties prenantes ont-elles été identifiées et impliquées ?</p>	<p>Les contraintes de l'environnement ont-elles été prises en compte ?</p> <p>Le <b>rôle des acteurs</b> et le fonctionnement des <b>instances de pilotage</b> sont-ils clairs et adaptés ?</p> <p>Le dispositif de <b>contractualisation</b> et de suivi est-il cohérent ?</p> <p>Comment l'implication des <b>partenaires alsaciens</b> est-elle organisée ?</p> <p>Y a-t-il eu adéquation et concordance des moyens financiers et humains mobilisés ?</p>	<p>La logique d'intervention basée sur la réalisation d'<b>infrastructures</b>, la mise en place de dispositif de <b>gestion / maintenance</b>, le renforcement des <b>capacités institutionnelles</b> et la sensibilisation des <b>usagers</b> est-elle cohérente ?</p> <p>La méthode et le contenu des formations et des sensibilisations sont-ils adaptés au contexte culturel de la zone ?</p> <p>La logique d'intervention suivie permet-elle une <b>coordination efficace des acteurs</b> du territoire ?</p> <p>Les moyens humains et matériels sont-ils cohérents / missions ?</p>
COLLECTE DES DONNEES	<p><i>Documents : Conventions, documents / élaboration du projet, Stratégie Camerounaise sur l'eau et l'assainissement / décentralisation / milieu rural</i></p> <p><i>Entretiens en France : représentants de l'IRCOD</i></p> <p><i>Entretiens au Cameroun : institutions nationales, SAC, AFD, UE, autorités locales déconcentrées, maires</i></p>	<p><i>Documents : Conventions, documents / élaboration du projet, rapports d'exécution</i></p> <p><i>Entretiens en France : chefs de projet l'IRCOD, partenaires (SDEA, ENGEES)</i></p> <p><i>Entretiens au Cameroun : Equipe projet, ERA</i></p>	<p><i>Documents : Rapports d'exécution</i></p> <p><i>Entretiens en France : représentants de l'IRCOD</i></p> <p><i>Entretiens au Cameroun : Equipe projet, ERA, Comités de gestion, SYCOMI, Maires, services déconcentrés</i></p>
EFFICACITE/ EFFICIENCE	<p>Y a-t-il eu une <b>contribution, implication</b> effective et adhésion des <b>acteurs</b> concernés à l'identification de la problématique et conception du projet ?</p> <p>Le rôle des partenaires est-il « logique » ?</p> <p>Comment la <b>complémentarité des financements</b> est-elle recherchée ?</p>	<p>Les <b>procédures</b> sont-elles transparentes et connues par les acteurs et partenaires ?</p> <p>Les rapports techniques et financiers ont-ils été élaborés conformément aux prévisions ?</p> <p>Comment les partenaires camerounais et alsaciens ont-ils effectivement participé au projet ?</p> <p>La <b>maîtrise d'œuvre</b> assurée par l'<b>IRCOD</b>, avec l'appui d'<b>ERA</b> Cameroun a-t-elle fonctionné conformément aux attentes ?</p>	<p>Ce projet a-t-il <b>permis de</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– améliorer l'accès à l'eau potable ? A l'assainissement ?</li> <li>– mettre en place un dispositif pour la gestion et la maintenance des ouvrages d'AEP ?</li> <li>– connaître la ressource en eau du territoire ?</li> <li>– sensibiliser les usagers / eau potable</li> </ul> <p>Adéquation des moyens mis en œuvre / résultats obtenus ?</p> <p>Les contraintes de l'environnement ont-elles pu être prises en compte ?</p>
COLLECTE DES DONNEES	<p><i>Documents : Conventions, documents / élaboration du projet, Entretiens en France : représentants de l'IRCOD</i></p> <p><i>Entretiens au Cameroun : institutions nationales, SCAC, AFD, UE, autorités locales déconcentrées, maires</i></p>	<p><i>Documents : Conventions, documents / élaboration du projet, rapports d'exécution</i></p> <p><i>Entretiens en France : chefs de projet l'IRCOD, partenaires (SDEA, ENGEES)</i></p> <p><i>Entretiens au Cameroun : Equipe projet, ERA</i></p>	<p><i>Documents : Rapports d'exécution</i></p> <p><i>Entretiens en France : IRCOD et partenaires</i></p> <p><i>Entretiens au Cameroun : Equipe projet, ERA, Comités de gestion, SYCOMI, Maires, artisans réparateurs, bénéficiaires</i></p> <p><i>Visites terrain</i></p>

CRITERES	CHAMPS DE L'EVALUATION		
	LE PROJET	LA STRATEGIE D'INTERVENTION	LES REALISATIONS
IMPACT	<p>Quelle est la <b>plus value / complémentarité</b> du projet GEMI par rapport aux autres actions menées au plan national ou dans le cadre de l'aide au développement pour accompagner la décentralisation et atteindre les OMD ?</p> <p>Quel est l'impact en matière de <b>gouvernance locale</b> de l'eau ?</p> <p>Quel est l'impact (négatif) de l'absence de <b>stratégies d'assainissement</b>, notamment pour la mise en place d'une gestion intégrée de l'eau et de l'assainissement ?</p>	<p>Comment les partenaires camerounais et français se sont ils appropriés les objectifs et les résultats du projet ?</p> <p>Y a-t-il eu des changements au niveau des services municipaux (organisation, habitudes de travail, concertation avec les autres acteurs, prise en compte des usagers, ...)</p> <p>Quel retours / acquis pour ERA Cameroun et les partenaires alsaciens ?</p> <p>Les femmes sont elles prises en compte et présentes aux différents niveaux de gestion de l'eau et de l'assainissement ?</p>	<p>Le <b>SYCOMI</b> est il capable d'assurer (de façon durable), le service de la gestion intégrée de l'eau et de l'assainissement ?</p> <p>Le dispositif de suivi, d'accompagnement et d'encadrement <b>des bénéficiaires</b> à travers les actions d'animation et de mobilisation sociale autour du projet a-t-il permis leur implication à toutes les phases du projet ? Peut on observer des changements de comportement / ressource en eau chez les <b>usagers</b> ?</p> <p>Les conflits d'usage de l'eau sont ils pris en compte et gérés ?</p> <p>Comment le service de l'assainissement est il envisagé par le <b>SYCOMI</b> ? au niveau du Comité départemental de l'eau ?</p> <p>Comment s'effectue la mobilisation des artisans réparateurs ? Le stock de pièces est il fonctionnel ?</p>
COLLECTE DES DONNEES	<p><u>Documents</u> : Conventions, documents / élaboration du projet, Stratégie Camerounaise sur l'eau et l'assainissement / décentralisation / milieu rural</p> <p><u>Entretiens en France</u> : représentants de l'IRCOD</p> <p><u>Entretiens au Cameroun</u> : institutions nationales, SCAC, AFD, UE, autorités locales déconcentrées, maires</p>	<p><u>Documents</u> : Conventions, documents / élaboration du projet, rapports d'exécution</p> <p><u>Entretiens en France</u> : chefs de projet l'IRCOD, partenaires (SDEA, ENGEES)</p> <p><u>Entretiens au Cameroun</u> : Equipe projet, ERA, Comités de gestion, SYCOMI, Maires, bénéficiaires.</p>	<p><u>Documents</u> : Rapports d'exécution, documents / création et fonctionnement du SYCOMI</p> <p><u>Entretiens au Cameroun</u> : Equipe projet, ERA, Comités de gestion, SYCOMI, Maires, artisans réparateurs, bénéficiaires</p> <p><u>Visites terrain</u></p>

CRITERES	CHAMPS DE L'EVALUATION		
	LE PROJET	LA STRATEGIE D'INTERVENTION	LES REALISATIONS
<p>VIABILITE / DURABILITE</p>	<p>Les <b>résultats</b> obtenus le resteront ils à <b>long terme</b> ?</p> <p>Comment les résultats / réussites de ce projet pilote (décentralisation / intercommunalité, politique de l'eau et de l'assainissement, GIRE, soutien aux coopérations décentralisées au Cameroun, ...) peuvent-ils être <b>poursuivis, repris sur d'autres territoires camerounais</b> ?</p>	<p>Les <b>organisation et procédures</b> testées dans le cadre du projet sont elles <b>pérennes</b> ?</p> <p>Quel dispositif pourrait être mis en œuvre pour <b>prolonger / renforcer l'action</b>, notamment au niveau de l'accompagnement par l'IRCOD via la mobilisation des partenaires alsaciens ?</p> <p>Comment <b>capitaliser et communiquer</b> sur le projet, notamment en vue d'informer les acteurs intéressés (Ministères camerounais, FEICOM, Bailleurs de fonds, autres communes camerounaises – CVUC, acteurs de la coopération décentralisée, ...) et de <b>préparer la suite de la phase pilote</b> (poursuite / renforcement de l'action, nouveau projet à une autre échelle, ...)</p>	<p><b>Viabilité / pérennité sociale :</b> Comment les actions de <b>sensibilisation</b> des populations et du grand public vont-elles être poursuivies ?</p> <p><b>Fonctionnement des comités de gestion</b> (composés de représentants élus des populations) mis en place dans chaque localité où un ouvrage est réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Quelles sont les relations (rôle et responsabilités) avec le SYCOMI ?</li> <li>✓ Elaboration des statuts, règlements d'utilisation des points d'eau (fonctionnement et mode de gestion), collecte des contributions des ménages pour assurer les charges récurrentes,... ?</li> <li>✓ Education sanitaire et environnementale des usagers autour des points d'eau. ?</li> </ul> <p><b>Pérennité financière (investissements et fonctionnement) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les <b>charges récurrentes</b> pour l'entretien et la maintenance des ouvrages sont assurées de façon <b>autonome</b> ?</li> <li>– Existence d'une <b>dotation aux amortissements</b> pour le remplacement dans les budgets communaux ?</li> <li>– Capacité à mobiliser des <b>financements extérieurs</b> : FEICOM, internationaux, coopération décentralisée, ... ?</li> </ul> <p><b>Pérennité technique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des ouvrages selon les <b>normes techniques</b> requises conformément au cahier des charges (qualité des matériaux utilisés) ?</li> <li>- La <b>gestion des équipements</b> est-il assurée efficacement par les comités de gestion ?</li> <li>- Les techniciens ont-ils installé la même marque de pompe dans tous les villages ? (l'harmonisation du type de pompe facilite la recherche de pièces de rechange pour tous les villages / centralisation) ;</li> <li>- L'entretien des équipements et la maintenance sont ils assurés par les <b>artisans réparateurs</b> formés à cet effet dans chaque commune ?</li> </ul>
<p>COLLECTE DES DONNEES</p>	<p><u>Présentation des résultats de l'évaluation à d'autres acteurs (autres collectivités camerounaise, acteurs institutionnels, bailleurs, ...) susceptibles d'être intéressés/concernés par cette expérience pilote lors du séminaire de clôture du projet</u></p>	<p><u>Documents : Documents / rapports d'exécution</u> <u>Entretiens au Cameroun : Représentants de l'IRCOD et équipe projet, + séminaire de clôture.</u></p>	<p><u>Documents : Rapports d'exécution, documents / création et fonctionnement du SYCOMI</u> <u>Entretiens au Cameroun : Equipe projet, ERA, Comités de gestion, SYCOMI, Maires, artisans réparateurs, bénéficiaires</u> <u>Visites terrain</u></p>

## Evaluation GEMI – Guide d’entretien

### EQUIPE PROJET

- ❖ Le pilotage du projet, les relations avec :
  - Le siège
  - Les partenaires
  - Les institutionnels
  - Le SYCOMI, les Maires
  - Les autres acteurs de l’eau
- ❖ Le déroulement du projet / cadre logique
  - Les changements / prévisions (pourquoi, comment, ...)
- ❖ Les difficultés
- ❖ Les résultats (prévus ou non)
  - Viabilité / impact - Par objectif
- ❖ Les activités
- ❖ Les opportunités / menaces
  - pendant et maintenant

### ANIMATEURS

- ❖ Relations contractuelles – lien équipe projet / ERA
- ❖ Mission : organisation, réalisation
  - Changements : raisons
  - Résultats, impacts, difficultés, réussites
  - Ce qu’ils en retirent pour eux même
  - Actions à poursuivre
- ❖ Pérennité des actions sociales / animation (quid si départ des animateurs)

### ERA

- ❖ Histoire du partenariat IRCOD et du projet
- ❖ Mission – contractualisation / différents volets
- ❖ Réalisation / différents volets
  - Changements – justifications
  - Difficultés
- ❖ Résultats et impacts (/projet et / ERA)
- ❖ Viabilité

**INSTITUTIONNELS**

- ❖ Connaissance du projet (quand, comment)
- ❖ Participation, intérêt
- ❖ Complémentarité / autres acteurs
  
- ❖ Impact / résultats
  - Eventuelle reproductibilité
  
- ❖ Intérêt / décentralisation, accès à l'eau en milieu rural, ...
  
- ❖ Suite : quels financements mobilisables ?

**SYCOMI**

- ❖ Organisation, structuration
  
- ❖ Relations institutionnelles
  - MINADT, MINEE, CVUC
  - Autres acteurs de l'eau
  
- ❖ Pérennité :
  - Politique
  - Technique
  - Financière
  
- ❖ Autonomisation
  - Quel dispositif, actions d'accompagnement ?
  - Transfert du matériel à la fin du projet : quelle préparation – formation ?

**COMITES DE GESTION**

- ❖ Intérêt / projet
  
- ❖ Structuration, organisation
  - Genre
- ❖ Renforcement des capacités
  
- ❖ Autonomisation / animateurs
  
- ❖ Différencier Comités redynamisés et Comités créés
  
- ❖ Participation
  
- ❖ Financement :
  - collecte des contributions ménage, recouvrement
  - existence d'un compte d'épargne
  
- ❖ quels outils pour la gestion des ouvrages, la maintenance
  - fiches technique ?
  - mobilisation des services de réparateurs
  
- ❖ connaissance des résultats d'analyse - lien avec les maladies hydriques

**GESTIONNAIRES DE LATRINE**

- ❖ Type de contractualisation, avec qui ?
  - Modalité, rentabilité
  - Qui a fixé le tarif du service ?
- ❖ Utilisation ; entretien
  - Y a-t-il eu des pb techniques et qui a fait la maintenance ?
- ❖ Formation, sensibilisation des usagers
  - Qui fait quoi (rôle de la mairie - sensibilisation / répression)

**ARTISANS REPARATEURS**

- ❖ Vérifier pourquoi on n'a pas fait appel à eux
  - Pas formés ? Pb de fiabilité ? Vérifié ?
- ❖ Diocèse et 1 formé par CGC

**DIOCESE (ET CAFOR)**

- ❖ Comment sont ils organisés ?
- ❖ Quelle connaissance du projet ?
- ❖ Quelle perception du SYCOMI comme seul maître d'ouvrage de la politique de l'Eau / assainissement de la Région ? Légitimité ?

**QUESTIONS TRANSVERSALES**

- ❖ Démocratie locale
  - Participation des bénéficiaires
  - Comité départemental de l'eau
- ❖ Gouvernance locale
  - Légitimité / représentativité
  - Prise de décision
  - Equilibre technique /politique
- ❖ Genre – parité : conséquences
- ❖ Complémentarité du projet / autres programmes : notamment PNDP
- ❖ Pérennité des actions sociales / animations

## Liste des documents mis à disposition de l'équipe d'évaluateurs :

### Appui à la maîtrise d'ouvrage :

- CR mission SDEA, octobre 2009
- CR C. WITTNER, novembre 2008
- CR C. WITTNER, mai 2009

Consentement à payer - CR rapport ENGEES /ENSP 2008

### Coûts d'exploitation :

- Documents relatifs à l'étude « Estimation du pris e l'eau potable dans la zone du projet GEMI » – octobre 2009
- Rapport « Estimation du pris de l'eau potable dans la zone du projet GEMI » - octobre 2009
- Note de calcul « « Estimation du pris e l'eau potable dans la zone du projet GEMI »

### Diagnostic acteurs :

- Rapport octobre – décembre 2008

### Qualité de l'eau

- Campagnes analyses 2008
- Campagnes analyses 2009
- Rapport essais de pompage mai 2009
- Mission SDEA - Rapport Mai 2009
- Risques de pollution - rapport

### Rapports d'activité GEMI

- Rapports années 1, 2, 3
- Rapport financier intermédiaire année 3

### Rapports de mission

- Cr mission SDEA novembre – décembre 2009
- Rapport monitoring – Mai 2010
- Rapport SDEA Mai 2009
- Rapport de stage ENGEES – Sept 2009
- Rapport d'étude GEMI – 17.01.2009
- Rapport mission Francine MBIDA – Septembre – Octobre 2009
- CR Mission J.C. SPITZ – Juin 2008
- CR Mission WITNER – Novembre 2008

### SIG

- Commune de Baffia
- Commune de Bokito
- Commune de Deuk
- Commune de Kiiki
- Commune de Kon Yabetta
- Commune de Nitoukou
- Commune de Nndikinimedil
- Commune de Ombessa

### SYCOMI

- Convention Syndicat de communes du Mbam et Inoubou – Juin 2010
- Délibération – Juin 2010
- Organigramme SYCOMI – Juin 2010
- Règlement intérieur SYCOMI – Juin 2010

Actes Comité départemental – Juin 2010

Film de présentation du projet GEMI

## Critères de sélection des Comités de gestion/usagers

- ✓ Structuration : existence des statuts, Comité légalisé et doté d'un compte d'épargne pour l'entretien de l'ouvrage ;
- ✓ Par nature de l'ouvrage réalisé et géré (Scanwater, puits, borne fontaine, toilette) ;
- ✓ Localisation (répartition par commune) : 3 par commune ;
- ✓ Création : minimum 2 ans d'existence. Nous pourrions aussi rencontrer des structures intéressantes, mais plus jeunes ;
- ✓ Dynamisme : Au moins 5 réunions tenues de façon autonome (non impulsées par les animateurs du projet) en une année
- ✓ Origine de l'initiative de création
  - Existence avant GEMI : Redynamisation d'un comité de gestion existant ;
  - Création : La création du comité de gestion créé par le projet GEMI.
- ✓ Parité homme - femmes

Critères de sélection des artisans réparateurs à voir (si nécessaire compte tenu du fait que le projet GEMI a principalement mobilisé le diocèse de Bafia).

- ✓ Assiduité et régularité aux formations : Participation à toutes les formations prévues par le GEMI ;
- ✓ Résidence permanente dans l'une des communes d'intervention du projet GEMI ;
- ✓ Statut socioprofessionnel : Agent communal/SYNCOMI ou indépendant ;
- ✓ Mise en pratique des acquis de la formation : Au moins une intervention déjà effectuée après la formation.

## 5 COMPTE RENDU<sup>39</sup> DE LA REUNION DE RESTITUTION FINALE DE L'ÉVALUATION DU PROJET GEMI

### COMPTE-RENDU DE RÉUNION

**Objet : Restitution de l'évaluation finale du projet GEMI**

**Date :** le 9 février 2012, au siège du SYCOMI, de 12h30 à 17h00

**De :** Anthony Chevré, chargé de pôle Bafia

**Aux participants :**

- Mme Vandecasteele Noémie, Chef de projet GEMI
- Mr Apala Moiffo Cyril, représentant MINATD
- Mr Naegel Philippe, représentant résident IRCOD
- Mme Mbida Francine, coordinatrice SYCOMI
- Mr Same Diyouke, Chef SDL à la préfecture de Bafia
- Mr Mbang Rémy, Maire de Kiiki
- Mr Bapah Paul, représentant MINEE
- Mr Tally Guy, coordinateur Arc-en-ciel/Corail
- Mr Chevré Anthony, chargé de pôle Bafia

#### Ordre du jour

1. Rappel des forces et faiblesses du projet
2. Présentation des appels à projets en cours d'installation
  - 2.1 Objectifs
  - 2.2 Résultats
  - 2.3 Activités principales
3. Réflexion au sujet de la mise en œuvre des recommandations
  - 3.1 Sur la structuration, l'organisation et le fonctionnement du SYCOMI
  - 3.2 Sur la communication publique et la visibilité
4. Identification des axes prioritaires d'intervention du SYCOMI
5. Autres

#### **Points d'action et mise en œuvre**

<sup>39</sup> Compte rendu réalisé par l'IRCOD

<p>La discussion s'est focalisée sur les recommandations du rapport et sur les priorités – et la meilleure façon de les mettre en œuvre – à engager très rapidement. Les priorités essentielles sont les suivantes :</p> <p><b>Alimenter la trésorerie du SYCOMI :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Trois communes ont à ce jour versé leur contribution de solidarité de 500 000 Fcfa. Cet argent doit être rapidement décaissé par le président du SYCOMI et le Receveur pour assurer le fonctionnement quotidien du SYCOMI et le paiement des salaires du mois de janvier. <b>Cela n'a pas encore été fait et met en péril le fonctionnement du SYCOMI ainsi que sa présence sur le terrain via les animateurs (deux pompes ont été récemment réparées sur l'initiative des populations sans intervention du SYCOMI).</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Il est de ce fait urgent de prévoir des modalités de fonctionnement entre le Psdt/Receveur et la Coordinatrice du SYCOMI pour les aspects financiers</li> <li>○ Des lettres de rappel ont été adressées par le SYCOMI et par la préfecture aux communes membres.</li> </ul> </li> <li>⇒ Le prélèvement à la source par le Feicom des contributions proportionnelles nécessite la prise de délibérations concordantes par les communes membres : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Cela n'a pas été fait par toutes les communes lors de la session budgétaire des conseils municipaux de décembre ; à relancer pour la session de mars 2012 ; Les budgets 2012 ne seront validés par la Préfecture qu'à la condition de la prise de cette délibération.</li> <li>○ préparer un modèle de délibération qui sera adopté par toutes les communes</li> <li>○ <b>Préparer un courrier à signature du Psdt SYCOMI pour demander l'autorisation au MINATD qui relaie ensuite l'autorisation au Feicom.</b></li> </ul> </li> <li>⇒ La régie d'avance doit être ouverte à très court terme, même s'il est prévu que des textes d'application encadrant les régies d'avance seront signés prochainement. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Voir les modalités pratiques avec le Receveur et le Psdt SYCOMI.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion à faire entre Coordo, Psdt et receveur pour définition claire des modalités</li> <li>• Coordo/CPBS (chargé de pôle) : préparer un draft de délibération</li> <li>• Coordo : préparer ce courrier</li> <li>• Réunion à faire entre Coordo, Psdt et receveur pour définition claire des modalités</li> </ul>
<p><b>Fluidifier le fonctionnement du SYCOMI :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Il est impératif de programmer des temps de travail fixes entre la coordinatrice et le Psdt du SYCOMI pour la gestion des affaires courantes (en attendant une organisation plus adaptée) et la gestion financières (libération des fonds disponibles pour faire fonctionner la structure).</li> <li>⇒ Il est proposé que le prochain conseil syndical prévoit une délibération formalisant les délégations de pouvoir accordées aux vices présidents nommés lors de la session précédente de décembre 2011. Cela vise à décharger le Psdt SYCOMI d'un certain nombre de tâches et de fluidifier le fonctionnement au quotidien du SYCOMI.</li> <li>⇒ De la même façon, il est question de rédiger un cahier des charges précis pour chaque commission nommée lors de cette même session (eau et assainissement, grands travaux, finances). Pour des questions de visibilité, il est proposé de scinder la commission technique en deux commissions spécifiques : eau ET assainissement (l'assainissement étant peu visible dans l'action du SYCOMI).</li> <li>⇒ Il a également été proposé de créer une commission "communication et information" pour développer une politique de communication / visibilité du SYCOMI.</li> <li>⇒ La question de la nomination d'un secrétaire général a à nouveau été soulevée. A court terme, les représentants de la tutelle et de la préfecture sont tombés d'accord pour légitimer la situation actuelle en s'appuyant sur l'aspect pilote du SYCOMI en matière de structure intercommunale à vocation technique. Cette question sera réévaluée plus tard.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordo : préparer les délibérations après accord du Psdt sur le principe</li> <li>• Coordo : préparer les cahiers des charges après accord du Psdt sur le principe</li> </ul>

<p><b>Rédiger le cahier des procédures :</b></p> <p>Il est nécessaire de connaître précisément les procédures à utiliser dans les actes courants du fonctionnement du SYCOMI, dans ses aspects techniques, administratifs et financiers. Une ébauche de liste de procédures existe mais elle reste largement à enrichir au fur et à mesure que se posent les cas.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordo / CPBS</li> </ul>
<p><b>Régulariser la procédure de transfert du personnel GEMI vers SYCOMI :</b></p> <p>Le pont focal du MINATD relève que la procédure utilisée souffre d'irrégularités. L'ébauche par une CTD de personnels relevant de la 7<sup>ème</sup> catégorie et plus nécessite l'autorisation <b>préalable</b> du MINAT. La démarche vise à authentifier les diplômes dont se prévalent ces catégories de personnel.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Préparer un courrier à signature du Psdt SYCOMI expliquant au MINATD la situation de transition GEMI/SYCOMI prévalant en fin de projet en justifiant le reversement automatique des personnels GEMI vers le SYCOMI (personnels formés, capitalisation de l'expérience GEMI, etc).</li> <li>⇒ Préparer une délibération pour le prochain conseil syndical qui validera les montants globaux affectés au budget pour les primes et indemnités diverses accordés aux personnels en les motivant (sur la base de la grille des personnels de la fonction publique d'avril 2008).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordo : préparer un courrier</li> <li>• Coordo : préparer un draft de délibération</li> <li>• Coordo : Voir point focal MINATD</li> </ul>
<p><b>Constituer une commission des marchés publics (CMP) au sein du SYCOMI :</b></p> <p>Cette démarche doit être entreprise sans délai d'autant que les conditions de création se sont compliquées avec le récent remaniement ministériel. Il existe maintenant un ministère en charge des marchés publics, directement rattaché à la Présidence de la République. C'est lui (avant c'était le Premier Ministre) qui autorise la création de la CMP et nomme son président sur proposition du maître d'ouvrage.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Un courrier dans ce sens a été signé par le Président du SYCOMI il y a quelques semaines. Il doit être accompagné de 3 CV (propositions de psdts) qui ne sont pas réunis à ce jour =&gt; c'est le Président SYCOMI qui doit les sélectionner. C'est le psdt de la CMP qui constituera ensuite la CMP.</li> <li>⇒ De ce fait, les budgets mis à disposition des communes membres du SYCOMI via le Budget d'investissement de l'Etat pour réaliser des points d'eau ne seront pas mis en œuvre par le SYCOMI, mais par les communes indépendamment. La coordinatrice du SYCOMI a toutefois convenu avec la Préfecture que soit respecté le cahier des charges élaboré dans le cadre du projet GEMI.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordo : relancer le Psdt sur les 3 CV</li> </ul>
<p><b>Siège du SYCOMI :</b></p> <p>Rappel : le redécoupage administratif de 2007 a laissé un bâtiment occupé par l'ancienne mairie de Bafia rural orphelin. Ce bâtiment a été attribué à Kon Yambetta (ainsi que prévu par le droit), mais cela est contesté par Bafia. Par la suite, la préfecture l'a attribué à Elécam, ce qui est également contesté par les deux communes précitées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Bafia et Kon Yambetta sont prêts à céder le bâtiment au SYCOMI pour en faire son siège.</li> <li>⇒ Les deux communes doivent rédiger un courrier conjoint pour contester l'attribution de ce bâtiment à Elécam ; à adresser au DG Elécam avec ampliation au MINATD.</li> </ul>	<p>Coordo : préparer un draft de courrier après accord de principe du Psdt et des deux maires</p>
<p><b>À SUIVRE</b></p>	<p><b>ÉCHÉANCE</b></p>